

Aprobado por el Comité de  
Seguimiento POCTEFA el 13  
de noviembre de 2023

**PLAN D'EVALUATION DU PROGRAMME DE  
COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE  
INTERREG VI-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE  
(POCTEFA) 2021-2027**

Adopté par le Comité de Suivi  
POCTEFA 2021-2027 le 13  
novembre 2023

**Direction :**

Communauté de travail des Pyrénées. Autorité de Gestion du Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre 2021-2027.

**Réalisé par :**



Grupo Considera, S.L. : Eva Herrera Picón

Ana Cirera León

Beatriz Azanza Huarte

José González Gassín

Nuno Vaz Silva

**Conception et mise en page de la couverture :**

Grupo Considera, S.L.

### Objet du document

Ce document est la proposition de **Plan d'évaluation du Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027)**.

Sa préparation est liée au respect de l'obligation réglementaire assumée par les Autorités de gestion des Programmes Interreg conformément aux dispositions de l'**article 35 du règlement (UE) 2021/1059** concernant les évaluations.

Le Consortium de la Communauté de Travail des Pyrénées, en tant qu'Autorité de Gestion (AG) du Programme, avec le Secrétariat Conjoint (SC), et le Groupe de Travail POCTEFA, a élaboré ce document, avec l'assistance technique de **CONSIDERA**.

La participation du **groupe de travail POCTEFA** s'est fait principalement par le biais de deux sessions de travail en format Focus Group les **19 avril et 20 septembre 2023**.

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : ASPECTS GÉNÉRAUX DU PLAN D'ÉVALUATION.....</b>	<b>6</b>
1.1.    Portée du Plan d'évaluation .....	7
1.2.    Analyse préliminaire en relation avec les règlements .....	8
1.3.    Objectifs du Plan d'évaluation.....	9
1.4.    Approche du Plan d'évaluation.....	10
1.5.    Coordination et échange d'informations avec d'autres programmes financés par l'UE .....	10
<b>DEUXIÈME PARTIE : CADRE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>12</b>
2.1.    Rôle de l'évaluation .....	13
2.2.    Description du processus d'évaluation.....	13
Pilotage du Plan d'évaluation .....	14
Pilotage de chaque évaluation .....	14
2.3.    Rôle des partenaires institutionnels du Programme dans le Plan d'évaluation .....	16
2.4.    Profil de l'équipe d'évaluation .....	16
2.5.    Ressources humaines et Programme de formation pour le personnel impliqué dans l'évaluation du Programme .....	17
2.6.    Liste des évaluations et calendrier de mise en œuvre du Plan d'évaluation.....	17
2.7.    Budget du Plan d'évaluation .....	22
2.8.    Système de suivi et principales sources d'information pour l'évaluation.....	23
2.9.    Stratégie visant à garantir l'utilisation et la communication des évaluations.....	24
<b>TROISIÈME PARTIE : ÉVALUATIONS PRÉVUES .....</b>	<b>29</b>
3.1.    Stratégie de gestion de la qualité de l'évaluation .....	30
3.2.    Aspects généraux de la mise en œuvre des évaluations .....	41
3.3.    Fiches d'évaluation .....	43

## INDEX DES FIGURES

Figure 2. Zone du Programme POCTEFA 2021-2027 .....	7
Figure 2. Objectifs politiques, priorités et objectifs spécifiques POCTEFA 2021-2027.....	7
Figure 3. Processus de pilotage pour chaque évaluation du POCTEFA 2021-2027 .....	15
Figure 4. Structure du système de suivi du POCTEFA 2021-2027 .....	24
Figure 5. Processus de valorisation des résultats de chaque évaluation POCTEFA 2021-2027.....	24
Figure 6. Logique de l'intervention liée à la priorité 1 du POCTEFA 2021-2027.....	32
Figure 7. Logique de l'intervention liée à la priorité 2 du POCTEFA 2021-2027.....	33
Figure 8. Logique de l'intervention liée à la priorité 3 du POCTEFA 2021-2027.....	35
Figure 9. Logique de l'intervention liée à la priorité 4 du POCTEFA 2021-2027.....	36
Figure 10. Logique de l'intervention liée à la priorité 5 du POCTEFA 2021-2027.....	37
Figure 11. Logique de l'intervention liée à la priorité 6 du POCTEFA 2021-2027.....	38
Figure 12. Logique de l'intervention liée à la priorité 7 du POCTEFA 2021-2027.....	39
Figure 6. Étapes du processus de mise en œuvre de chaque évaluation.....	42

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des responsabilités et des rôles dans l'évaluation du POCTEFA 2021-2027.....	13
Tableau 2. Liste indicative des évaluations prévues dans le Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027.....	19
Tableau 3. Évaluations prévues en fonction de la couverture thématique du POCTEFA 2021-2027.....	20
Tableau 4. Calendrier prévu pour les évaluations POCTEFA 2021-2027 .....	21
Tableau 5. Allocation budgétaire pour les évaluations prévues dans le Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027 .....	22
Tableau 6. Objectif de la communication et moyens de transmission des informations par type de public cible en relation avec l'évaluation du POCTEFA 2021-2027 .....	27
Tableau 7. Structure et budget du POCTEFA 2021-2027.....	30
Tableau 8. Stratégie pour garantir la qualité des évaluations POCTEFA 2021-2027 .....	40
Tableau 9. Description du contenu des fiches d'évaluation.....	43
Tableau 10. Fiche descriptive de l'évaluation E1 .....	43
Tableau 11. Fiche descriptive de l'évaluation E2 .....	47
Tableau 12. Fiche descriptive de l'évaluation E3 .....	49
Tableau 13. Fiche descriptive de l'évaluation E4 .....	50
Tableau 14. Fiche descriptive de l'évaluation E5 .....	55
Tableau 15. Fiche descriptive de l'évaluation E6 .....	58
Tableau 16. Fiche descriptive de l'évaluation E7 .....	61
Tableau 17. Fiche descriptive de l'évaluation E8 .....	64

## Introduction

Le **Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027)** a été approuvé par la Commission Européenne le 23 novembre 2022.

POCTEFA 2021-2027 est la sixième génération du mécanisme de soutien financier communautaire visant à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière entre l'Espagne, la France et l'Andorre. Le Programme cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des entités situées de part et d'autre des Pyrénées.

L'autorité de gestion du Programme (AG) est le **Consortium de la Communauté de travail des Pyrénées (CTP)**, composé de sept régions des trois États participants : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (en France), Euskadi, Navarre, Aragon et Catalogne (en Espagne) et Andorre.

Ce **Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027** est le document stratégique qui remplit les obligations réglementaires assumées par l'AG sur les dispositions spécifiques pour l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) en ce qui concerne les évaluations.

Plus précisément, l'**article 35, paragraphes 5 et 6**, du règlement (UE) n° 2021/1059 (ci-après dénommé « **règlement Interreg** ») dispose que l'AG élabore un Plan d'évaluation, qui peut couvrir plusieurs programmes Interreg, et le soumet au Comité de suivi au plus tard un an après l'approbation du Programme Interreg.

En conséquence, ce Plan d'évaluation a été approuvé par le **Comité de Suivi (CdS)** du Programme le **13 novembre 2023** et a été transmis à la Commission Européenne.

L'AG a publiera la version finale approuvée du Plan d'évaluation sur le **site web** du Programme [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu) et publiera également tous les résultats et conclusions des évaluations au fur et à mesure de leur réalisation.

Le Plan d'évaluation comprend des informations sur les **évaluations prévues**, l'approche méthodologique et la nécessité d'identifier les sources de données et leur disponibilité, ainsi que les ressources nécessaires pour les collecter et les analyser. Il décrit également les **rôles et les responsabilités** des différents organes du Programme dans la planification et la mise en œuvre des évaluations et dans le suivi des résultats obtenus.

La bonne mise en œuvre du Plan d'évaluation au cours de la période 2021-2027 sera cruciale pour garantir des **évaluations de qualité et une utilisation efficace de celles-ci**, en tenant compte des **enseignements tirés** des évaluations menées au cours des périodes de programmation précédentes.

# **PREMIÈRE PARTIE**

## **Aspects généraux du Plan d'évaluation**

## 1.1. Portée du Plan d'évaluation

Le **Plan d'évaluation** couvre le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2021-2027**).

Le Programme est financé par l'UE par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional (FEDER), ainsi que par des fonds de contrepartie des pays participants. La dotation du FEDER accordée au Programme s'élève à 227 millions d'euros pour financer les projets (243 millions d'euros avec l'assistance technique), avec un taux de cofinancement maximum de 65% des dépenses éligibles du projet.

En termes de **couverture géographique**, la zone du Programme POCTEFA 2021-2027 comprend, outre l'**Andorre**, les unités territoriales suivantes (NUT3) en **Espagne** et en **France** : Araba/Álava, Gipuzkoa, Bizkaia, Navarra, Huesca, Zaragoza, Barcelona, Girona, Lleida, La Rioja, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées.

Au total, le territoire de coopération s'étend sur 109 275 km<sup>2</sup> et abrite un peu plus de 13,7 millions de personnes, avec une densité de population moyenne de 129 habitants par km<sup>2</sup>. Cette zone occupe la totalité de l'isthme qui relie la péninsule ibérique au continent. Il s'agit d'une zone frontalière terrestre et côtière qui inclut la Principauté d'Andorre et sert de frontière physique et administrative entre les deux États membres.

**Figure 1. Zone du Programme POCTEFA 2021-2027**



Source : POCTEFA 2021-2027.

Le Plan d'évaluation se réfère à **l'ensemble de la période de mise en œuvre**<sup>1</sup> et couvre l'ensemble de l'intervention, y compris les **7 priorités** sélectionnées, ainsi que l'**Assistance technique**, et le **Système de gouvernance** prévu fera également l'objet d'une analyse et d'une évaluation.

Le Programme est structuré autour de 4 objectifs politiques (OP) et 1 objectif INTERREG, 7 priorités et 15 objectifs spécifiques (OS).

**Figure 2. Objectifs politiques, priorités et objectifs spécifiques POCTEFA 2021-2027**

<sup>1</sup> Sachant que l'analyse d'impact prévue à l'article 35 du règlement Interreg doit être achevée au plus tard en juin 2029.

	<b>OP1</b> Una Europa más inteligente	<b>OP2</b> Una Europa más verde	<b>OP4</b> Una Europa más social			<b>OP5</b> Una Europa más próxima a su ciudadanía	<b>Objetivo INTERREG</b> Una mejor gobernanza
	<b>P1</b> Crear un espacio de conocimiento e innovación.	<b>P2</b> Proteger y consolidar los valores ecológicos.	<b>P3</b> Facilitar el acceso al empleo y a la formación.	<b>P4</b> Construir un espacio inclusivo y socialmente integrado.	<b>P5</b> Impulsar el turismo sostenible, desarrollar la cultura.	<b>P6</b> Vertebrar territorial, social y económicamente el espacio.	<b>P7</b> Hacia un espacio transfronterizo más integrado.
	(i) Investigación e innovación. (ii) Digitalización. (iii) Crecimiento sostenible de las pymes.	(iv) Cambio climático y prevención del riesgo de catástrofes. (v) Acceso al agua. (vi) Economía circular. (vii) Protección y conservación de la naturaleza.	(i) Inclusividad en el mercado laboral. (ii) Acceso igualitario en la educación y formación.	(iii) Inclusión socio económica a través de actuaciones integradas. (iv) Igualdad de acceso a la asistencia sanitaria.	(vi) Refuerzo del papel de la cultura y el turismo sostenible	(ii) En las zonas no urbanas, fomento del desarrollo local, social, económico, medioambiental, cultural, patrimonio natural, turismo sostenible y seguridad.	(i) Mejorar la capacidad institucional de las autoridades públicas. (ii) Mejorar la eficacia de la administración pública.

Source : [www.poctefa.eu/poctefa-2021-2027](http://www.poctefa.eu/poctefa-2021-2027).

## 1.2. Analyse préliminaire en relation avec les règlements

Le Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027 a été préparé conformément à l'**article 35 du règlement Interreg**, qui définit les exigences réglementaires à respecter par l'AG en ce qui concerne l'évaluation du Programme au cours de la période de programmation.

Le présent Plan d'évaluation apporte donc des réponses aux questions suivantes :

- Il constitue le document exposant la **stratégie d'évaluation de l'AG** pour l'ensemble de la période de mise en œuvre du Programme 2021-2027 ; il a été **soumis au Comité de suivi** dans un délai d'un an à compter de l'approbation du Programme<sup>2</sup> et publié sur le site web du Programme<sup>3</sup> (*article 35(5), (6) et (7) du règlement Interreg*).
- Il garantit que l'AG procédera à des **évaluations du Programme au regard** des critères suivants : efficacité, efficience, pertinence, cohérence et valeur ajoutée de l'Union, afin d'améliorer la qualité de sa conception et de sa mise en œuvre. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères pertinents, tels que l'inclusivité, la non-discrimination et la visibilité (*article 35, paragraphe 1, du règlement Interreg*).
- Il prévoit explicitement et en détail qu'une **évaluation** du Programme sera effectuée au plus tard le **30 juin 2029** afin d'évaluer son **impact** (*article 35, paragraphe 2, du règlement Interreg*).
- Il détermine les caractéristiques que doit présenter le **personnel expert** chargé des évaluations afin d'assurer son **indépendance fonctionnelle** par rapport à l'AG (*article 35, paragraphe 3, du règlement Interreg*).
- Il définit les mécanismes par lesquels l'AG peut s'assurer de la faisabilité des procédures nécessaires à la **production et à la collecte des données requises** pour les évaluations (*article 35, paragraphe 4, du règlement Interreg*).

<sup>2</sup> La date d'approbation du Programme par la Commission européenne étant le 23 novembre 2022.

<sup>3</sup> Le site web [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu) sur lequel le Plan d'évaluation a été publié est conforme aux exigences de l'article 36, paragraphe 2, du règlement Interreg.

La référence normative supplémentaire dans le **règlement Interreg** qui est respectée dans l'élaboration du Plan d'évaluation est l'**article 30, paragraphe 2 b)**, qui détermine que le Comité de suivi doit approuver le Plan d'évaluation et toutes les modifications qui y sont apportées.

En ce qui concerne le **règlement portant dispositions communes** (UE) 2021/1060 (**RDC**), l'**article 72, paragraphe 1, points b) et c)**, est respecté, ce qui signifie que l'AG est responsable de la gestion du Programme en vue d'atteindre les objectifs fixés et qu'elle doit, entre autres fonctions, effectuer des tâches de gestion du Programme conformément à l'article 74 et soutenir les travaux du Comité de suivi conformément à l'article 75, en ce qui concerne les évaluations.

**Les documents d'orientation et les matériaux officiels** relatifs à l'évaluation des programmes Interreg pour la période 2021-2027 jugés intéressants par l'AG<sup>4</sup> ont également été pris en considération.

### 1.3. Objectifs du Plan d'évaluation

En tant que document stratégique, le Plan d'évaluation est destiné à accompagner la mise en œuvre du Programme et à soutenir son pilotage dans une logique de résultats.

Plus précisément, les **objectifs généraux** du Plan d'évaluation correspondent à l'obtention de **constats et de preuves pertinentes, indépendamment** des organes de gestion du Programme, en ce qui concerne les aspects suivants :

- **Révision de la logique d'intervention**, afin de s'assurer que le Programme est mis en œuvre conformément à des normes élevées de **pertinence et de cohérence interne et externe**, qui peuvent garantir que les projets sont sélectionnés avec la capacité de générer les impacts prévus dans la phase de conception du Programme.
- **L'évaluation** et, si nécessaire, l'ajustement du **système de mise en œuvre** du Programme afin d'assurer que des niveaux élevés d'**efficacité et d'efficience** sont atteints dans le développement des projets sans perdre de vue l'objectif de relever les défis territoriaux, sociaux, environnementaux, d'innovation et de gouvernance transfrontalière identifiés dans l'analyse des besoins communes du territoire.
- **Analyse des résultats** des projets et **estimation de l'impact global** du Programme afin d'évaluer la durabilité et la valeur ajoutée de l'Union (avec un accent particulier sur sa contribution à l'amélioration des structures de gouvernance) et de démontrer que le Programme a généré des résultats visibles et durables avec une grande pertinence politique.

En **termes opérationnels**, le Plan d'évaluation soutiendra la mise en œuvre du Programme en garantissant une qualité élevée des évaluations à travers :

- Un **cadre d'évaluation** stable mais fluide, grâce à une planification temporelle adéquate, afin de faciliter et d'éclairer la **prise de décision** par les organes de gestion du Programme sur la base des conclusions des évaluations successives.
- Un ensemble d'**évaluations opportunes et pertinentes** dont le contenu répondra aux besoins de **rapporter à la Commission** (en particulier les rapports annuels sur la mise en œuvre du Programme).
- L'allocation de **ressources financières et humaines** adéquates pour les activités d'évaluation prévues.
- Un ensemble de **méthodologies** pour la collecte des **données nécessaires** et l'application des **moyens techniques** indispensables à la réalisation des évaluations prévues.

---

<sup>4</sup> Principalement les lignes directrices énoncées dans le « Document de travail des services de la Commission. Performance, suivi et évaluation du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds de transition juste pour la période 2021-2027 » (Bruxelles, 8.7.2021 SWD(2021) 198 final) préparé par la Direction générale de la politique régionale et urbaine.

[https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SWD\(2021\)198&lang=fr](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SWD(2021)198&lang=fr)

et dans le document « Plan d'évaluation. Note d'information. Version 1. Janvier 2022 » préparé par INTERACT.

[https://www.interact-eu.net/library?title=evaluation+Plan&field\\_fields\\_of\\_expertise\\_tid=All&field\\_networks\\_tid=All#3826-briefing-note-evaluation-Plan-janvier-2022](https://www.interact-eu.net/library?title=evaluation+Plan&field_fields_of_expertise_tid=All&field_networks_tid=All#3826-briefing-note-evaluation-Plan-janvier-2022)

- Un **suiti et une communication** adéquats des résultats obtenus dans le cadre des évaluations prévues.

Outre cet aperçu des objectifs du Plan d'évaluation dans son ensemble, les **objectifs finaux de** chacune des **évaluations** prévues sont spécifiquement définis<sup>5</sup>.

## 1.4. Approche du Plan d'évaluation

Lors de l'élaboration du Plan d'évaluation, outre la législation en vigueur, les résultats et les principales conclusions des **évaluations précédentes** réalisées par le programme ont été pris en considération, en particulier celles effectuées au cours de la période **2014-2020**<sup>6</sup>.

Les **documents préparatoires** à la programmation **2021-2027** de l'analyse et du diagnostic territorial et l'évaluation stratégique environnementale<sup>7</sup> ont également été pris en compte.

L'analyse des résultats des évaluations précédentes a eu pour but d'identifier les **questions et les aspects spécifiques** liés à la conception, à la gestion, à la mise en œuvre et au suivi du Programme qui devraient faire l'objet d'une attention particulière et d'un **effort plus important d'évaluation** au cours de la période de programmation 2021-2027.

En ce sens, les processus d'évaluation développés au cours de la période 2014-2020 ont permis à l'AG de disposer d'éléments probants pour déterminer si la situation du territoire sur lequel elle entendait agir a évolué comme prévu et dans quelle mesure et comment le Programme y a contribué, fournissant ainsi des informations de grande valeur pour la prise de décision au cours de la mise en œuvre du Programme 2014-2020 et dans la préparation du Programme 2021-2027.

Dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, 9 processus d'évaluation ont été menés avec différents objectifs, ainsi qu'avec des objectifs et des questions d'évaluation spécifiques de leur sujet d'évaluation. 6 évaluations se sont concentrées sur une intervention thématique du Programme, et les 3 autres sont de nature transversale (communication, évaluation intermédiaire et évaluation finale).

L'utilité des résultats obtenus a pu être limitée dans certains cas par les dates auxquelles les évaluations ont été réalisées, alors que la mise en œuvre du Programme était encore balbutiante ou que la programmation 2021-2027 était très avancée.

En synthèse, sont présentées les évidences et les conclusions tirées des évaluations qui ont eu une influence décisive sur le Plan d'évaluation et qui ont été incluses en tant qu'aspects critiques :

- Révision de la **quantification** des **indicateurs de** réalisation et de résultats afin d'éviter ou de réduire des éventuelles reprogrammations futures.
- Évaluation spécifique des **informations** fournies aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires sur les **aspects financiers** du Programme.
- Évaluation des mécanismes de **capitalisation des résultats** et du niveau d'exploitation des informations générées par les projets.

## 1.5. Coordination et échange d'informations avec d'autres programmes financés par l'UE

La zone de programmation du POCTEFA 2021-2027 chevauche entièrement ou partiellement les zones d'autres **programmes Interreg** de nature **transnationale** (tels que SUDOE ou EUROMED) et les programmes Interreg de nature **interrégionale** (INTERACT, ESPON 2000, Urbact et Interreg Europe), ainsi qu'avec d'autres initiatives de l'UE telles que les stratégies des bassins maritimes de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale (toutes deux des stratégies macrorégionales) qui affectent le territoire

<sup>5</sup> Voir la troisième partie. Évaluations planifiées.

<sup>6</sup> <https://www.poctefa.eu/documentacion/documentos-relativos-al-programa/evaluaciones>

<sup>7</sup> [https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/10/20220916\\_ANEXO-XI\\_INFORME-AMBIENTAL-POCTEFA-21-27.pdf](https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/10/20220916_ANEXO-XI_INFORME-AMBIENTAL-POCTEFA-21-27.pdf)

transfrontalier, de sorte que les résultats et les impacts sur le territoire dans des thèmes d'intervention spécifiques peuvent être influencés par le développement des projets financés dans chacun de ces programmes.

De même, il existe un chevauchement géographique avec les **programmes nationaux et régionaux** financés par les fonds de la politique de cohésion de l'UE (principalement le FEDER, le FEADER et le FSE+).

L'élaboration d'un plan d'évaluation conjoint ou d'évaluations conjointes avec d'autres programmes n'a pas été envisagée, étant donné que les chevauchements géographiques et thématiques avec d'autres programmes ne sont que partiels et que la logique d'intervention de chaque programme a ses propres spécificités.

Néanmoins, dans le but d'optimiser les efforts et les coûts d'évaluation, l'AG du POCTEFA 2021-2027, avec le soutien du SC, encouragera, dans la mesure du possible, la création et le développement de **synergies entre les différents types d'évaluations** réalisées dans le cadre des programmes susmentionnés, afin d'enrichir leurs résultats et d'éviter les doublons, en particulier entre les évaluations axées sur **l'efficacité, l'efficience et l'impact**. L'AG et le SC participent, par l'intermédiaire d'INTERACT, au Med Lab Group - synergies in the Mediterranean.

Outre la participation à ce groupe, l'AG du POCTEFA 2021-2027 prévoit de maintenir les mécanismes de coordination et d'échange d'informations qui ont été appliqués au cours des périodes précédentes et qui seront renforcés par de nouvelles procédures et actions au cours de la nouvelle période.

Plus précisément, les actions suivantes seront développées, visant à partager les méthodologies de travail, les données consolidées et les résultats d'évaluation :

Stratégies macro-régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux d'États membres dans le cadre des stratégies macro-régionales.</li> <li>- Points de contact des autorités nationales.</li> </ul>
Autres programmes Interreg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des contacts réguliers avec d'autres programmes sont prévus, comme cela a été le cas lors de la préparation de la période 2021-2027 (SUDOE et MAC), afin de discuter de questions communes.</li> <li>- Participation à des événements communs.</li> <li>- Partage des méthodologies utilisées et des résultats des évaluations.</li> <li>- Utilisation et contributions sur la plateforme virtuelle commune, keep.eu.</li> <li>- Points de contact des autorités nationales.</li> </ul>
Programmes régionaux (FEDER, FEADER, FSE+)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des méthodologies utilisées et des résultats de l'évaluation.</li> </ul>

# **DEUXIÈME PARTIE**

## **Cadre d'évaluation**

## 2.1. Rôle de l'évaluation

Comme le prévoit l'article 35 du règlement Interreg, l'**AG assume la responsabilité et le rôle d'évaluation** du Programme, qui intègre la conception du Plan d'évaluation et sa mise en œuvre complète et correcte, ainsi que le suivi et la mise en œuvre de ses résultats, en promouvant la qualité de l'évaluation tout au long de la période 2021-2027. Pour développer la fonction d'évaluation, l'AG sera soutenue par le SC.

Le **CdS assume le rôle de suivi** du Plan d'évaluation, comme le prévoit l'article 30, paragraphe 2, point a), en vertu duquel il **approuve le Plan et toute modification** de celui-ci et, conformément à l'article 30, paragraphe 1, point d), du règlement Interreg, le CdS **examine les progrès accomplis** dans la réalisation des évaluations, des synthèses d'évaluation et de toute **suite** donnée aux **résultats**.

Sur la base de l'expérience de la période de programmation 2014-2020, le CdS accompagnera et contrôlera le processus d'évaluation et, si cela est jugé approprié, le Groupe de Travail POCTEFA (GdT) sera mandaté pour le suivi technique au cours de la période 2021-2027.

**Tableau 1. Répartition des responsabilités et des rôles dans l'évaluation du POCTEFA 2021-2027**

Figure	Compétence	Référence normative
Autorité de gestion (avec le soutien du SC)	Responsabilité et rôle d'évaluation	Article 35 du règlement Interreg
Comité de suivi	Supervision / accompagnement du Plan d'évaluation	Article 30 du règlement Interreg, paragraphe 2(a) et paragraphe 1(d)
Groupe de travail POCTEFA mandaté par le CdS	2e niveau de supervision et d'accompagnement	-

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

Les procédures de travail qu'il est prévu d'appliquer pour développer le processus et la fonction d'évaluation sont détaillées dans la section suivante.

## 2.2. Description du processus d'évaluation

Pour le développement du processus d'évaluation du POCTEFA 2021-2027, un système de pilotage à deux niveaux est mis en place.

D'une manière générale, en ce qui concerne le pilotage du Plan d'évaluation dans son ensemble, le CdS assume le rôle de supervision, étant l'organe chargé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des évaluations et le suivi des résultats, tandis que l'AG assume la responsabilité de sa mise en œuvre, avec le soutien du SC.

Au niveau opérationnel, ce Plan d'évaluation établit un deuxième niveau de pilotage qui sera appliqué de manière récurrente à chacune des évaluations à réaliser.

Chaque niveau de pilotage est décrit ci-dessous.

## Pilotage du Plan d'évaluation

Les rôles sont répartis, conformément aux dispositions du règlement Interreg, comme suit :

### Comité de Suivi (CdS) : responsabilités et rôles

- Organe chargé de la prise de décision.
- Examine et approuve le Plan d'évaluation 2021-2027.
- Examine et approuve toute modification du Plan d'évaluation pendant la période de mise en œuvre du Programme.
- Examine le travail effectué par l'équipe d'évaluation et approuve chaque évaluation.
- Assure la mise en œuvre, le cas échéant, des actions résultant des recommandations de l'évaluation.

### Autorité de gestion (AG) : responsabilités et rôles

- Organe chargé d'assurer le rôle d'évaluation, avec le soutien technique du SC.
- Elaboration du Plan d'évaluation 2021-2027 et rédaction des éventuelles modifications ultérieures.
- Planification des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'évaluation.
- Coordonne toutes les informations à soumettre à l'approbation du Comité de suivi en relation avec le Plan d'évaluation.
- Revoir annuellement les évaluations à réaliser (conformément au Plan d'évaluation).
- Rend compte annuellement au Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'évaluation et, le cas échéant, des suites données aux évaluations.

## Pilotage de chaque évaluation

Lors du pilotage de chaque évaluation, l'AG et le SC coordonnent le GdT POCTEFA et l'équipe d'évaluation correspondante, en informant le CdS et en soumettant pour approbation les documents générés lors de la mise en œuvre du Plan d'évaluation.

Les rôles attribués sont décrits ci-dessous :

### Comité de Suivi (CdS) : responsabilités et rôles

- Mandate l'AG pour effectuer l'évaluation et mandate le GdT POCTEFA pour effectuer le suivi technique des évaluations.
- Valide les aspects techniques termes de référence de l'évaluation.
- Valide les résultats de l'évaluation.
- Veille à la mise en œuvre des actions résultant des recommandations de l'évaluation.

### Autorité de Gestion/Secrétariat conjoint (AG/SC) : responsabilités et rôles

- La AG est responsable de la mise en œuvre de l'évaluation, avec le soutien technique du SC.
- Prépare et approuve<sup>8</sup> les termes de référence.
- Planification du budget et mise en œuvre de la procédure de passation de marchés.
- Garantit l'indépendance fonctionnelle des équipes d'évaluation par rapport au personnel responsable de la mise en œuvre du Programme.
- Garantit la disponibilité et la mise à disposition des informations nécessaires.
- Assure le bon déroulement de l'évaluation.
- Lance et met en œuvre le plan d'action résultant des évaluations et rend compte de son état d'avancement au CdS.
- Maintient la dynamique du groupe de travail POCTEFA et dynamise les participants aux discussions sur les questions stratégiques et générales de l'évaluation.

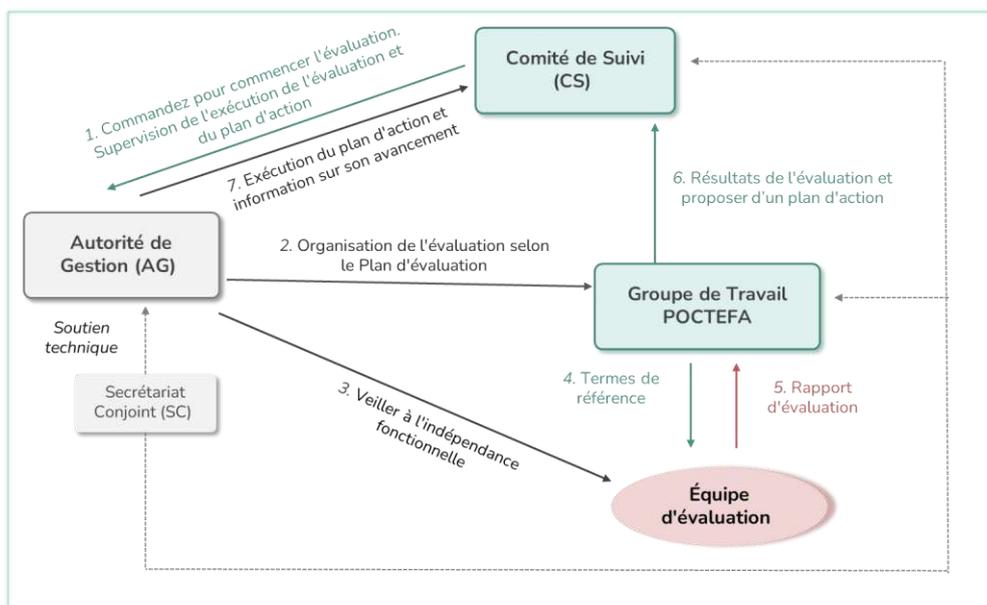
### Groupe de travail POCTEFA : responsabilités et fonctions

- Dans le cadre du mandat du Comité de suivi, il peut également inclure d'autres membres du partenariat, si cela est jugé nécessaire.
- Analyse et valide les termes de référence.
- Analyse les livrables de l'évaluation et transmet les observations et commentaires jugés appropriés en vue de leur intégration dans les documents.
- Validation préliminaire des documents.

### Équipe d'évaluation : responsabilités et rôles

- L'équipe d'évaluation met en œuvre les outils d'évaluation afin de fournir une réponse motivée aux questions d'évaluation.

**Figure 3. Processus de pilotage pour chaque évaluation du POCTEFA 2021-2027**



Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

<sup>8</sup> Ce rôle est assuré par le Comité exécutif du Consortium de CTP, l'AG du Programme.

## 2.3. Rôle des partenaires institutionnels du Programme dans le Plan d'évaluation

Dans le texte approuvé par la Commission européenne en novembre 2022 du POCTEFA 2021-2027, il est indiqué que « *en ce qui concerne la participation des partenaires concernés au suivi de la mise en œuvre du Programme, en tant que principe général, les autorités du Programme se conforment aux dispositions du règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014* », qui établit un **code de conduite européen sur le partenariat** dans le cadre des Fonds ESI qui devrait continuer à s'appliquer dans la nouvelle période de programmation.

En particulier, l'article 16, paragraphe 1, du code fait référence à l'**implication des partenaires concernés dans l'évaluation des programmes** dans les termes suivants : « *Les autorités de gestion associent les partenaires concernés à l'évaluation des programmes dans le cadre des comités de suivi et, le cas échéant, des groupes de travail spécifiques mis en place à cette fin par les comités de suivi.* »

Par conséquent, dans le cadre du CdS, qui intègre entre autres acteurs les autorités nationales (AN), représentants des États, des régions françaises, les communautés autonomes espagnoles et les départements français du territoire du Programme (l'ensemble désigné « le **partenariat du Programme** » ou « les partenaires du Programme »), le rôle de suivi du Plan d'évaluation sera développé de manière à garantir le plus haut niveau de participation à ses différentes étapes et à ses travaux.

Le CdS, comme décrit dans la section précédente, mandatera un Groupe de Travail POCTEFA pour le suivi technique du processus d'évaluation du Programme, qui sera composé de représentants des institutions membres du CdS et sera soutenu par l'AG/SC dans l'exercice des fonctions qui lui sont assignées.

La participation d'**autres parties prenantes** en tant qu'acteurs clés sur le territoire peut être pertinente dans l'appréciation des évaluations, car elles peuvent apporter une **expertise thématique** importante, par exemple en ce qui concerne l'impact environnemental, ou une expérience dans l'évaluation d'autres critères **transversaux**, tels que l'égalité des chances et la non-discrimination. D'autres acteurs territoriaux (municipalités, GECT, Eurorégions, représentants de la société civile) peuvent aussi apporter une expertise et un éclairage sur d'autres formes de territorialité et fonctionnalités (que celles déjà couvertes par les partenaires du Programme). En ce sens, le CdS doit encourager la participation de ces acteurs au sein du Groupe de Travail POCTEFA.

L'AG/CdS demandera et encouragera également les **bénéficiaires** des projets à **participer activement** (et pas seulement en fournissant des données pertinentes) aux évaluations prévues pour chacune des priorités du Programme.

Enfin, tous les **rapports d'évaluation** seront publiés sur le **site web du POCTEFA**, où une **boîte à idées** ouverte à tous les citoyens sera également mise en place.

## 2.4. Profil de l'équipe d'évaluation

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement Interreg, les évaluations sont confiées à des experts internes ou externes fonctionnellement indépendants.

Dans le cas du POCTEFA 2021-2027, l'AG **prévoit d'externaliser** les évaluations et études incluses dans la liste des évaluations du Plan d'évaluation, l'**équipe du SC** étant chargée de **coordonner et de transmettre les informations** utiles disponibles aux équipes d'évaluation.

Les termes de référence des évaluations comprendra explicitement des dispositions obligatoires pour que les **équipes d'évaluation externes** garantissent leur **indépendance fonctionnelle** par rapport aux autorités responsables de la mise en œuvre du Programme (AG/CdS/CdP).

Les termes de références définiront également les exigences appropriées pour permettre à l'AG de valider l'**expérience acquise lors d'évaluations similaires** et les **connaissances** spécifiques des **interventions à évaluer** par les équipes d'évaluation externes.

De même, il sera indiqué dans les termes de référence que les rapports d'évaluation doivent être structurés de manière à faciliter l'examen des résultats par les autorités responsables de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Programme (AG/SC/CdS/CdP/GdT POCTEFA).

Les **équipes d'évaluation externes** engagées pour les évaluations devront proposer et présenter les **méthodologies les plus appropriées** pour la collecte et l'analyse des données, sur la base des

informations contenues dans le Plan d'évaluation dans les sections de la troisième partie du Plan d'évaluation<sup>9</sup>.

## 2.5. Ressources humaines et Programme de formation pour le personnel impliqué dans l'évaluation du Programme

L'AG affectera les ressources humaines nécessaires à la préparation et à la passation des contrats d'évaluation et à l'exécution des tâches de coordination de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'évaluation, ainsi qu'au soutien du GdT POCTEFA et du CdS. À cette fin, elle disposera de l'équipe du SC du Programme.

La formation et le renforcement des capacités en matière d'évaluation sont considérés comme particulièrement utiles à un stade précoce de la mise en œuvre du Programme, car elles servent plusieurs objectifs :

- Améliorer la connaissance des **tâches liées à la mise en œuvre** des activités d'évaluation (en particulier pour le personnel de l'**AG et du SC**).
- Améliorer les connaissances sur les méthodes et approches d'évaluation afin de préparer de **meilleurs termes de référence** pour les évaluations et de disposer de meilleurs critères pour leur révision (en particulier pour le personnel de l'**AG, du SC et le GdT POCTEFA**).
- Sensibiliser un large public à l'évaluation en tant qu'exercice d'**apprentissage partagé**, y compris les membres du CdS, le GdT POCTEFA, les bénéficiaires des projets et d'autres parties prenantes.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, dans le cadre de l'assistance technique du Programme, les membres de l'AG et du SC participeront à des **séminaires ou à des ateliers** sur l'évaluation des programmes **et/ou à des réunions d'échange de pratiques** avec des évaluateurs organisées par des **réseaux nationaux ou européens** (ou d'autres types d'initiatives telles qu'INTERACT).

Il est également prévu que le personnel susmentionné participe à des **sessions de formation** à l'évaluation tout au long de la période de programmation, en fonction de leurs besoins. En particulier, le SC est inscrit aux activités de formation continue promues par INTERACT sur l'évaluation et les plans d'évaluation, auxquelles il participe au moins une fois par an depuis la phase de préparation 2021-2027.

Une mesure visant à encourager la formation destinée aux partenaires institutionnels du Programme est que, lorsque les actions d'évaluation sont externalisées, une proposition de formation pour les évaluateurs devrait être demandée à l'équipe AG-SC et aux partenaires institutionnels du Programme, de sorte qu'au moins une session de formation virtuelle de deux heures soit prévue pour chaque étape ou phase du Plan d'évaluation.

## 2.6. Liste des évaluations et calendrier de mise en œuvre du Plan d'évaluation

La période de programmation 2021-2027 présente un degré élevé de continuité avec les concepts de performance, d'évaluation et de suivi définis au cours de la période 2014-2020, bien que certaines exigences en matière d'évaluation aient été simplifiées et que d'autres exigences puissent être appliquées de manière plus souple, par exemple :

- **Il n'y a pas d'obligation** d'effectuer une **évaluation ex ante**.
- Le **calendrier** et la **séquence** des évaluations **dépendent du Programme**, à l'exception de l'**évaluation d'impact**, dont les résultats doivent être disponibles pour **juin 2029**.
- Le choix des **critères d'évaluation** dépend également **du Programme**, mais il est fortement recommandé qu'**au moins une évaluation** couvre les cinq critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficacité et valeur ajoutée de l'UE<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Voir les sections 3.1. Stratégie de gestion de la qualité de l'évaluation et 3.2 Fiches d'évaluation.

<sup>10</sup> Document de travail des services de la Commission.7.2021 SWD(2021) 198 final - page 26.

En tenant compte de ces considérations découlant du règlement INTERREG, de l'expérience de la mise en œuvre du Plan d'évaluation POCTEFA 2024-2020 et d'autres recommandations émises par INTERACT, voici une **liste indicative de 8 évaluations à réaliser** au cours de la période de programmation.

Toutefois, cette liste ne doit pas être définitive, car l'AG du Programme peut proposer l'inclusion d'évaluations supplémentaires si de nouveaux besoins d'évaluation apparaissent au cours du cycle de vie du Programme ou si des écarts significatifs par rapport aux objectifs du Programme sont identifiés. Dans ce cas, le CdS doit approuver toute modification du Plan d'évaluation.

Les 8 évaluations proposées ont été réparties en deux groupes, selon qu'elles doivent être réalisées au cours de la **première phase** de mise en œuvre du Programme (**2022-2025**) ou au cours de la **deuxième phase** (**2026-2029**).

**Tableau 2. Liste indicative des évaluations prévues dans le Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027**

Code	Thème de l'évaluation	Approche
<b>Première phase (2023-2025)</b>		
E1	Évaluation de la mise en œuvre du premier appel à projets et préparation des indicateurs de la Priorité 6 (OP5)	Processus
E2	Évaluation de l'assistance technique et du système de gouvernance	Processus
E3	Évaluation des actions de communication	Processus / Impact
E4	Évaluation de résultats du Programme à mi-parcours (Comprend, outre l'évaluation de tous les OP/Priorités/OS, une révision des étapes 2024 du cadre de performance et l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration environnementale stratégique).	Processus / Impact
<b>Deuxième phase (2026-2029)</b>		
E5	Évaluation des petits projets	Processus / Impact
E6	Évaluation des opérations d'importance stratégique (Objectif politique 5 / Zones fonctionnelles - AF)	Processus / Impact
E7	Évaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)	Processus / Impact
E8	Évaluation finale transversale de l'impact du Programme (Comprend tout le contenu prévu pour l'évaluation intermédiaire).	Impact

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

Afin de simplifier la mise en œuvre du Plan d'évaluation, **plusieurs évaluations peuvent être regroupées** dans des procédures de passation de marchés publics externes et leurs cahiers des charges correspondants et, à condition qu'elles portent sur des sujets différents, les **évaluations** peuvent être **réalisées simultanément**.

Le tableau ci-dessous présente les évaluations en fonction de leur **couverture thématique par rapport** aux OS/priorités/OP dans lesquels le Programme est structuré. On peut constater que l'ensemble du Programme sera évalué dans le cadre d'un ou plusieurs processus.

**Tableau 3. Évaluations prévues en fonction de la couverture thématique du POCTEFA 2021-2027**

Objectif politique	Priorité	Objectif spécifique	1 <sup>ère</sup> phase (2022-2025)	2 <sup>ème</sup> phase (2026-2029)		
OP1. Une Europe plus intelligente	P1. Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation	(i) Recherche et innovation	E1	E5		
		(ii) Numérisation				
(iii) Croissance durable des PME						
OP2. Une Europe plus verte	P2. Protéger et consolider les atouts écologiques	(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes			E3	E8
		(v) Accès à l'eau				
		(vi) Économie circulaire				
		(vii) Protection et préservation de la nature				
OP4. Une Europe plus sociale	P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation	(i) Inclusivité dans le marché du travail	E4	E6		
		(ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation				
	P4. Construire un espace inclusif et socialement intégré	(iii) Intégration socio-économique par le biais d'actions intégrées			E7	
(v) Égalité d'accès aux soins de santé						
OP5. Une Europe plus proche de ses citoyens	P5. Promouvoir le tourisme durable, développer la culture	(vi) Renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable	E2	E7		
Objectif INTERREG	P6. Renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique	(ii) Dans les zones non urbaines, promotion du développement local, du patrimoine social, économique, environnemental, culturel et naturel, du tourisme durable et de la sécurité		E6		
	P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée	(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques (ii) Améliorer l'efficacité de l'administration publique		E7		
Assistance technique			E2			
Gouvernance						

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

En ce qui concerne le **calendrier de mise en œuvre** présenté, il convient de noter qu'il s'agit de calendriers de mise en œuvre effective par les équipes d'évaluation externe. Le travail de préparation de chaque évaluation devra commencer plusieurs mois à l'avance afin de préparer les termes de référence, d'effectuer la procédure de passation de marché si nécessaire, d'activer le GTdEv et d'assurer la disponibilité des données.

En outre, le calendrier a été établi en tenant compte de ce qui suit :

- Les **dates de lancement des appels à projets** sont décisives pour les évaluations, car il faut un minimum de temps pour que les projets commencent à être mis en œuvre et pour identifier les forces et les faiblesses susceptibles d'avoir un impact sur l'obtention des résultats escomptés.
- **Il n'est pas** conseillé de réaliser **plus de deux évaluations par an** en raison de la lourdeur du travail de coordination et de pilotage.
- Des **évaluations parallèles** peuvent être menées sur **différents sujets**.

Tableau 4. Calendrier prévu pour les évaluations POCTEFA 2021-2027

Code et objet de l'évaluation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1T	2T	3T	4T																				
E1. Évaluation de la mise en œuvre du premier appel à projets et préparation des indicateurs du Priorité 6 (OP5)																								
E2. Évaluation de l'assistance technique et du système de gouvernance																								
E3. Évaluation des actions de communication																								
E4. Évaluation de résultats du Programme à mi-parcours																								
E5. Évaluation des petits projets																								
E6. Évaluation des opérations d'importance stratégique (OP5/AF)																								
E7. Évaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)																								
E8. Évaluation finale de l'impact du Programme																								

① Date limite pour l'envoi à la CE de l'analyse d'impact prévue dans le règlement Interreg

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

## 2.7. Budget du Plan d'évaluation

L'allocation budgétaire a été effectuée sur la base d'une estimation du budget maximum du Plan d'évaluation et de la ventilation correspondante pour chacune des évaluations proposées<sup>11</sup>, en tenant compte du fait que l'AG prévoit d'externaliser la réalisation de toutes les évaluations du Programme.

Afin d'estimer l'allocation pour chaque évaluation, les principales références ont été les prix établis pour les évaluations réalisées au cours de la période 2014-2020 du POCTEFA et d'autres programmes Interreg, ainsi que les recommandations INTERACT pour la période 2021-2017<sup>12</sup>, qui ont permis d'ajuster les allocations aux prix du marché des équipes d'experts en évaluation dans l'UE (applicables aux États membres du Programme : l'Espagne et la France).

Un montant de **250 000 euros** est prévu pour la mise en œuvre du **Plan d'évaluation**, dont **50 %** sont alloués aux évaluations correspondant à la **première phase (2023-2025)** et les **50 %** restants aux évaluations de la **deuxième phase (2026-2029)**, ce qui montre un équilibre dans la répartition du budget total pour l'évaluation au cours de la période de mise en œuvre du POCTEFA 2021-2027.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de l'allocation budgétaire pour chacune des évaluations prévues dans ce Plan.

**Tableau 5. Allocation budgétaire pour les évaluations prévues dans le Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027**

Code	Thèmes de l'évaluation	Dotation budgétaire	
<b>Première phase (2023-2025)</b>			
E1	Évaluation de la mise en œuvre du premier appel à projets	35.000€	125.000€
E2	Évaluation de l'assistance technique et du système de gouvernance	20.000€	
E3	Évaluation des actions de communication	20.000€	
E4	Évaluation de résultats du Programme à mi-parcours	50.000€	
<b>Deuxième phase (2026-2029)</b>			
E5	Évaluation des petits projets	20.000€	125.000€
E6	Évaluation des opérations d'importance stratégique (Objectif politique 5 / Zones fonctionnelles - AF)	35.000€	
E7	Évaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)	20.000€	
E8	Évaluation finale transversale de l'impact du Programme	50.000€	
<b>Total</b>			<b>250.000€</b>

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

En fonction de leur dotation budgétaire, on peut distinguer trois types d'évaluations :

- celles dont la portée est limitée à des thèmes/questions spécifiques et dont la période de mise en œuvre prévue est de 6 mois maximum (E2, E3, E5 et E7) ;
- celles dont le champ d'application est plus large en termes de couverture thématique, les phases de collecte des données et d'analyse des informations étant estimées plus longues et la période de mise en œuvre prévue étant de 9 mois au maximum (E1 et E6), et,
- les évaluations d'impact du Programme dans son ensemble qui, compte tenu de leur pertinence et de leur complexité, bénéficient d'un budget plus important et d'une période de mise en œuvre maximale de 12 mois (E4 et E8).

<sup>11</sup> Les dotations budgétaires de ce Plan correspondent au budget maximum prévu, tous taux compris.

<sup>12</sup> « Plan d'évaluation. Note d'information. Version 1. Janvier 2022 » préparé par INTERACT. [https://www.interact-eu.net/library?title=evaluation+Plan&field\\_fields\\_of\\_expertise\\_tid=All&field\\_networks\\_tid=All#3826-briefing-note-evaluation-Plan-january-2022](https://www.interact-eu.net/library?title=evaluation+Plan&field_fields_of_expertise_tid=All&field_networks_tid=All#3826-briefing-note-evaluation-Plan-january-2022)

L'AG veille à ce que les dotations budgétaires prévues permettent de couvrir les différents postes de dépenses découlant des phases et des tâches liées à chaque processus d'évaluation (conception, collecte d'informations/de données, application de techniques d'analyse d'informations quantitatives et qualitatives, évaluation des évidences et des résultats, et formulation de conclusions et de recommandations).

Les équipes d'évaluation externes seront soutenues par l'AG/SC dans l'élaboration de toutes les évaluations, et leur rôle dans l'accès à la documentation et aux informations mentionnées dans la section suivante « Système de suivi et principales sources d'information pour l'évaluation » est essentiel.

## 2.8. Système de suivi et principales sources d'information pour l'évaluation

Le système de suivi du Programme devrait garantir la disponibilité et la qualité de toutes les informations nécessaires aux tâches de suivi des progrès de la mise en œuvre et d'évaluation du Programme, tant en interne (AG/SC) qu'en externe dans le cas de l'évaluation (équipes d'évaluation externes).

Dès la période 2014-2020, les évaluations se sont orientées vers la quantification des résultats et de l'impact (surmontant en partie les évaluations axées sur les processus), ce qui est maintenu et renforcé au cours de la période 2021-2027, de sorte que la qualité des informations fournies par le système de suivi et, surtout, la régularité et la fiabilité des données relatives aux indicateurs, sont des exigences fondamentales.

**L'article 16 du RDC** s'applique aux programmes Interreg et stipule qu'un **cadre de performance** est établi pour chaque Programme afin de permettre le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation de la performance du Programme au cours de sa mise en œuvre et de contribuer à mesurer la performance globale des Fonds.

Le cadre de performance est conçu pour suivre les progrès réalisés au cours de la période de programmation et se compose d'**indicateurs de réalisation et de résultat** liés aux **OS** sélectionnés. Les **objectifs intermédiaires** doivent être franchies d'ici à la fin **2024** pour les indicateurs de réalisation et les **valeurs cibles** doivent être atteintes d'ici à la fin **2029** pour les indicateurs de réalisation et de résultat.

Le cadre de performance est donc un élément essentiel pour le suivi et l'évaluation du Programme et l'AG doit mettre en place les mécanismes et les outils nécessaires pour garantir la collecte d'informations en temps utile sur son statut et son évolution.

Suite à l'expérience des périodes précédentes, le système de suivi du Programme est principalement basé sur l'**application SIGEFA 2021-2027**.

SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre) est l'application utilisée par le SC pour la gestion intégrale du Programme à partir de laquelle l'AG, conformément à son obligation, veille à ce que les données de chaque opération soient collectées, saisies et stockées numériquement de manière structurée, y compris les données sur chacun des participants et une ventilation des informations sur les indicateurs prévus dans le Programme.

Les promoteurs de projets accèdent à SIGEFA pour compléter les informations relatives à leur activité depuis la soumission des candidatures aux appels à projets, et à travers toutes les phases à partir du moment où un projet est programmé.

En outre, le SC assure l'instruction et le suivi des projets par le biais de cette application, qui fournit à la fois une vue individuelle de chaque projet et une vue d'ensemble de l'avancement du Programme.

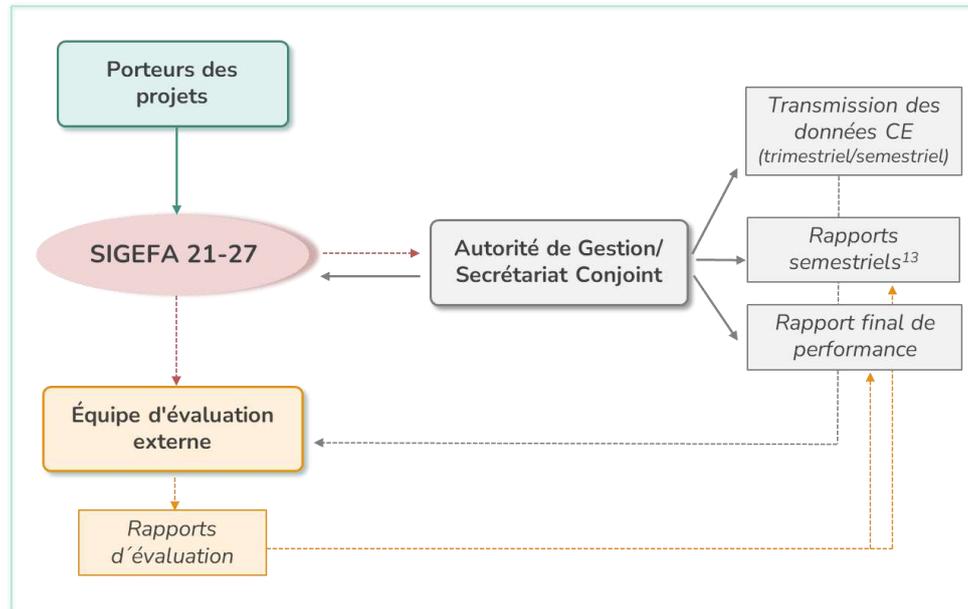
En ce qui concerne les **indicateurs de réalisation et de résultat**, ils sont classés dans SIGEFA par objectif politique / priorité / objectif spécifique et leur état et leur bilan peuvent être visualisés, de sorte que l'AG puisse se conformer à l'article 42 du RDC concernant la transmission des données<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> RDC : Article 42 – Transmission de données. L'État membre ou l'autorité de gestion transmet par voie électronique à la Commission les données cumulées pour chaque programme au plus tard les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 30 septembre et 30 novembre de chaque année, à l'exception des informations requises à la section 2, lettre b) (les valeurs des indicateurs de performance et de résultats pour les opérations sélectionnées et les valeurs atteintes par les opérations), et à la section 3 (instruments financiers), qui doit être notifiée par voie électronique au plus tard le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, conformément au modèle figurant à l'annexe VII.

Les **sources d'information** pour le système de suivi, qui sera géré par SIGEFA, seront principalement les données programmées dans le **POCTEFA 2021-2027**, les **données** fournies par les **promoteurs de projet** et tous les **rapports que l'AG/SC** préparera dans le cadre de ses fonctions de gestion du Programme. Pour la période 2021-2027, le règlement établit l'obligation de transmettre les données des indicateurs semestriellement via SFC, les 31 janvier et 31 juillet de chaque année.

Figure 4. Structure du système de suivi du POCTEFA 2021-2027



Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

Toute la documentation générée dans les différents processus liés à la programmation et au suivi du POCTEFA 2021-2027 (procès-verbaux des comités de suivi et de programmation, procès-verbaux des comités territoriaux, textes des appels, etc.) constituera également une source d'information importante pour développer la fonction d'évaluation.

## 2.9. Stratégie visant à garantir l'utilisation et la communication des évaluations

L'AG s'est engagée à **utiliser les résultats** des évaluations pour **améliorer la mise en œuvre du Programme** et **mettre en évidence les réalisations** les plus notables.

La **mise en valeur** des résultats fait partie du processus de pilotage<sup>14</sup>, impliquant l'AG, le SC, le CdS et le Groupe de Travail POCTEFA.

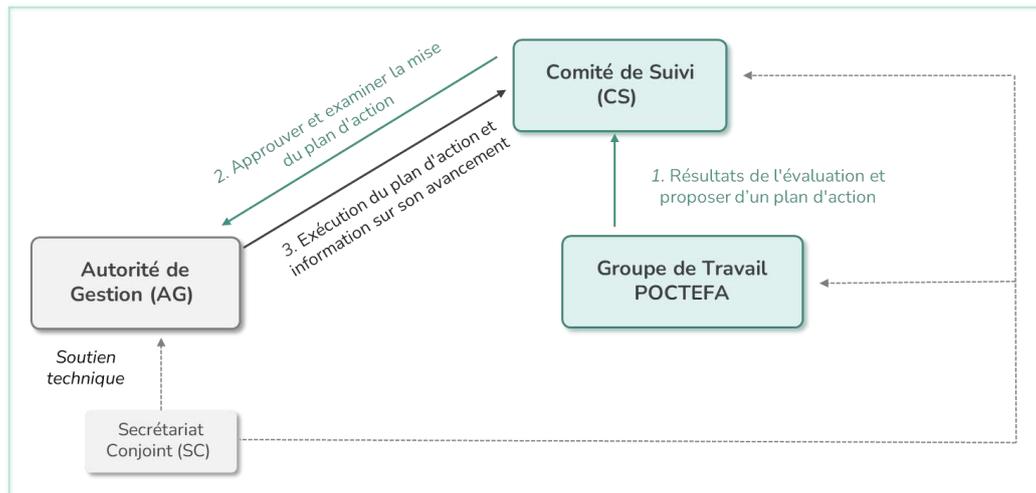
Une fois que le rapport final de chaque évaluation a été reçu, le GdT POCTEFA examine son contenu et envoie ses observations au SC, qui seront intégrées par l'équipe d'évaluation. Les documents résultants seront envoyés au CdS. Le cas échéant, des propositions de **plan d'action** avec des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations seront élaborées.

Dans le cas d'une proposition de plan d'action, il appartient au **CdS** de l'approuver et est l'organe responsable du contrôle de la mise en œuvre de ceci et donc du **suivi des recommandations** résultant de chaque processus d'évaluation, conformément à l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement Interreg.

L'AG est responsable de la **mise en œuvre du plan d'action** et d'**informer le CdS sur l'état d'avancement** de la mise en œuvre des recommandations, avec le soutien du SC.

Figure 5. Processus de valorisation des résultats de chaque évaluation POCTEFA 2021-2027.

<sup>14</sup> Dans la section "2.2 Description du processus d'évaluation", il est indiqué que les recommandations validées par le GdT POCTEFA sont présentées au CdS avec une proposition de Plan d'action.



Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

Les actions proposées pour répondre aux recommandations varieront en fonction du **type d'évaluation** dont elles découlent (thématique ou à l'échelle du Programme), de l'**approche** appliquée (processus ou impact) et du **moment** de l'évaluation (au début, à mi-parcours ou dans les dernières années de la période de mise en œuvre).

Les recommandations d'évaluation pour la **première phase (2022-2025)** viseront principalement à identifier les **champs d'amélioration** du fonctionnement du Programme afin d'**atteindre les étapes clés et les cibles** fixés dans la programmation.

Les résultats des plans d'action mis en place seront visibles dans les évaluations de la **deuxième phase (2025-2029)**, qui seront davantage axées sur l'analyse des **facteurs qui favorisent ou entravent** l'accomplissement des **effets** escomptés du Programme. Dans le cas de l'évaluation finale de l'impact du Programme, les recommandations seront prises comme **point de départ pour la prochaine programmation du POCTEFA**.

L'Autorité de Gestion transmettra à la CE les résumés et les éléments demandés dans les rapports trimestriels et semestriels dans le format indiqué.

Comme indiqué dans le texte du POCTEFA 2021-2027, les aspects spécifiques de la communication seront précisés dans un **Plan de communication et de visibilité** qui détaillera son approche, ses objectifs, ses publics cibles et ses outils et garantira le respect des obligations de communication et de transparence. Par conséquent, en ce qui concerne la communication et la diffusion des résultats des évaluations, le présent Plan d'évaluation **est soumis aux mesures et actions approuvées par le CdS**, sur proposition de l'AG, dans le plan de communication et de visibilité susmentionné.

Toutefois, par la suite sont avancées des questions qui sont en accord avec le Programme et il est défini la procédure de base à appliquer par l'AG pour la communication des évaluations.

En ce qui concerne la **diffusion des évaluations**, l'AG publiera tous les **rapports d'évaluation** sur le **site web du POCTEFA**<sup>15</sup>, où sera également mise en place une **boîte à idées** ouverte à toute personne ou entité souhaitant l'utiliser pour exprimer son opinion. Les résultats des évaluations seront également communiqués par le biais de la **lettre d'information** et des **réseaux sociaux** du Programme, qui sont opérationnels et constamment mis à jour, et des **communiqués de presse** contenant des informations seront envoyés aux médias (radio, télévision, presse) sur l'ensemble du territoire.

En outre, les évaluations feront l'objet d'**actions de communication adaptées** à chaque type de **public cible**, sur la base de l'identification de 3 groupes de publics cibles répartis en 7 types différents d'entités :

- **Institutionnel** : Autorités et partenaires du Programme (Partenariat) ; environnement institutionnel de la Coopération Territoriale Européenne – CTE (autres programmes Interreg et réseaux de coopération européenne avec lesquels des informations sont partagées) et la Commission européenne.

<sup>15</sup> [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)

- **Acteurs clés du territoire de coopération POCTEFA :** entités bénéficiaires des projets, entités bénéficiaires potentielles et personnes ayant participé au processus d'évaluation en tant qu'informateurs experts dans un domaine donné.
- **Citoyens :** toute personne susceptible d'être intéressée par les résultats de la mise en œuvre du Programme.

L'objectif des actions de communication et les moyens de transmettre des informations sur les évaluations à chaque type de public cible sont résumés dans le tableau suivant.

**Tableau 6. Objectif de la communication et moyens de transmission des informations par type de public cible en relation avec l'évaluation du POCTEFA 2021-2027**

Public cible		Objectif de la communication et moyens de transmission de l'information
Institutionnel	Partenariat (autorités et partenaires du Programme)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les <b>réponses</b> à chacune des <b>questions d'évaluation</b>, les recommandations et le plan d'action proposé, en consacrant du temps à ce sujet lors des réunions du CdS.</li> <li>- <b>Inform</b> les services des <b>départements, régions et communautés autonomes</b> des résultats des évaluations.</li> </ul> <p>Les moyens utilisés seront principalement les <b>rapports d'évaluation</b> et les <b>plans d'action</b> découlant des recommandations.</p>
	Commission européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre l'information sur l'élaboration du <b>Plan d'évaluation</b> et son <b>approbation</b> par le <b>CdS</b>.</li> <li>- Transmettre l'information sur les <b>conclusions</b> de chaque évaluation et sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du <b>Plan d'action</b> relatif aux <b>recommandations</b> découlant des évaluations, en consacrant du temps à ce sujet lors des réunions du CdS.</li> </ul> <p>Bien que le règlement Interreg ne mentionne que l'analyse d'impact finale (à envoyer à la Commission via SFC au plus tard en juin 2029), l'AG s'engage à envoyer à la Commission de manière complémentaire les résultats de l'évaluation d'impact à mi-parcours (disponible fin 2025) et deux rapports résumant les résultats des évaluations réalisées et les principaux résultats et réalisations du Programme, pour la fin de 2025 (phase 1) et pour la fin de 2029 (phase 2) résumant les mesures du plan d'action visant à donner suite aux recommandations des évaluations. Ces rapports seront également publiés sur le site web du Programme.</p> <p>Les moyens utilisés seront principalement les <b>rapports d'évaluation</b> et les <b>plans d'action</b> dérivés des recommandations et des <b>rapports de synthèse</b> des évaluations.</p>
	Environnement institutionnel de la CTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre l'information sur la <b>valeur ajoutée de la coopération transfrontalière</b> dans l'espace POCTEFA.</li> <li>- Contribuer à l'<b>échange de bonnes pratiques</b> entre les acteurs de la coopération territoriale européenne.</li> </ul> <p>Les moyens ciblant ce public seront principalement des <b>présentations lors d'événements</b> et des initiatives hybrides ou virtuelles, telles que des <b>webinaires</b> ou des <b>vidéos</b> pour expliquer les résultats et l'impact des projets.</p>
Acteurs clés du territoire	Entités bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre aux bénéficiaires des projets régulièrement l'information des processus d'évaluation à lancer et en cours afin de les sensibiliser à l'importance de leur <b>participation et de la fourniture de données pertinentes</b> aux équipes d'évaluation.</li> <li>- Rendre compte de l'avancement et de l'accomplissement des objectifs prévus dans les projets dont ils font partie et des <b>conclusions</b> de chaque évaluation, afin qu'ils puissent en tenir compte dans la mise en œuvre des projets programmés ou dans la préparation des projets futurs.</li> </ul> <p>Les moyens pour s'adresser directement à ce public cible seront la <b>lettre d'information</b> (qu'ils recevront périodiquement) et les canaux propres au Programme (<b>site web et réseaux sociaux</b>).</p>
	Entités bénéficiaires potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre l'information sur les résultats des évaluations afin de mieux faire connaître le Programme et les possibilités de financement qu'il offre aux entités susceptibles de participer aux projets POCTEFA.</li> </ul> <p>Les moyens pour s'adresser directement à ce public cible sont la <b>newsletter</b> (qu'ils recevront périodiquement après inscription en suivant les instructions disponibles à l'adresse <a href="http://www.poctefa.eu">www.poctefa.eu</a>) et les canaux propres au Programme (<b>web et réseaux sociaux</b>).</p>
	Personnes impliquées dans l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre à toute personne contactée et consultée dans le cadre de l'évaluation l'information afin qu'elle <b>prenne connaissance des résultats</b> du processus auquel elle a <b>participé</b> en fournissant des données et d'autres informations liées à son expérience personnelle/professionnelle.</li> </ul> <p>Les moyens pour s'adresser directement à ce public cible seront principalement des <b>rapports d'évaluation</b>.</p>
Citoyenneté		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre compte des réalisations du Programme et de l'utilisation des fonds européens.</li> </ul> <p>L'information atteindra le public par les propres canaux du Programme (<b>site web et réseaux</b></p>

Public cible	Objectif de la communication et moyens de transmission de l'information
	<b>sociaux</b> ) et par la publication/diffusion de <b>communiqués de presse</b> aux médias (journaux ou autres publications, radio, télévision) sur l'ensemble du territoire.

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

En ce qui concerne la **capitalisation des résultats**, dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, certaines actions ont été menées dans ce domaine, mais au cours de cette période, des efforts plus importants y seront consacrés. À cette fin, la conception d'un **Plan de capitalisation des résultats** est envisagée, ce qui permettra de mieux utiliser les expériences positives et les réalisations obtenues dans le développement des projets soutenus.

**Les complémentarités et les synergies** identifiées dans les processus d'évaluation, de communication et de capitalisation des résultats seront prises en compte et devraient être renforcées dans le **Plan de capitalisation des résultats**. Par exemple, les activités de capitalisation pourraient bénéficier des résultats de l'analyse des projets ou des groupes de projets dans le cadre de l'évaluation d'impact, ou les processus d'évaluation pourraient utiliser les résultats des activités de capitalisation comme source d'information pour estimer l'étendue de l'impact du Programme.

# **TROISIÈME PARTIE**

## **Évaluations prévues**

### 3.1. Logique de l'intervention du Programme à évaluer

Le territoire de coopération POCTEFA 2021-2027 s'étend sur 109 275 km<sup>2</sup> où habitent un peu plus de 13,7 millions de personnes, avec une densité de population moyenne de 129 habitants par km<sup>2</sup>. Il occupe l'isthme qui relie la Péninsule ibérique au continent, ce qui en fait une zone frontalière terrestre et côtière qui sert de frontière physique et administrative entre les deux États membres, la Principauté d'Andorre étant insérée au centre.

Ce territoire se distingue par sa diversité : trois pays, plusieurs zones biogéographiques, une grande diversité climatique, des zones côtières et intérieures, des vallées et des montagnes, des zones urbaines et rurales, peuplées et non peuplées, des défis communs à relever, mais des disparités économiques, sociales et territoriales importantes.

En tant qu'outil pour faire face aux défis de l'espace de coopération dans les années à venir, les principaux besoins d'investissement identifiés sont ici regroupés selon les priorités établies dans le POCTEFA 2021-2027 et les objectifs de cohésion politiques et spécifiques pour cette période de programmation, en constituant l'architecture du Programme.

**Tableau 7. Structure et budget du POCTEFA 2021-2027**

Objectif politique (OP)	Priorité (P)	Objectif spécifique (OS)	FEDER (M€)	Budget FEDER (%)	Coût total* (*y compris l'AT- M€)
OP1. Une Europe plus intelligente et plus compétitive	P1. Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation, moteur de la transformation numérique et de la croissance durable.	(i) Recherche et innovation	24.998.245 €	10,3%	83.951.226 €
		(ii) Digitalisation	14.999.912 €	6,2%	
		(iii) Croissance durable des PME	11.000.251 €	4,5%	
		(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes	18.782.583 €	7,7%	
OP2. Une Europe plus verte et à faible émission de carbone	P2 Protéger et consolider les valeurs écologiques de la zone transfrontalière	(v) Accès à l'eau	9.982.645 €	4,1%	90.933.343 €
		(vi) Économie circulaire	11.187.023 €	4,6%	
		(vii) Protection et conservation de la nature	15.287.630 €	6,3%	
OP4. Une Europe plus sociale et plus inclusive	P3 Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans l'espace transfrontalier	(i) Inclusion dans le marché du travail	7.599.955 €	3,1%	26.996.765€
		(ii) L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation	8.799.949 €	3,6%	
	P4 Construire un espace transfrontalier inclusif et socialement plus intégré	(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées	6.704.031 €	2,8%	26.015.782 €
		(v) L'égalité d'accès aux soins de santé	9.099.947 €	3,8%	
	P5 Promouvoir le territoire transfrontalier en tant que destination touristique durable, développer la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses agents.	(vi) Renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable	35.004.272 €	14,4%	57.622.417 €
OP5. Une Europe plus proche de ses citoyens	P6 Structuration territoriale, sociale et économique de l'espace transfrontalier	(ii) Dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré	42.101.772 €	17,3%	69.305.996€
OS Interreg	P7 Vers un espace transfrontalier plus intégré	(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques	8.852.316 €	3,7%	19.143.648 €
		(ii) améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative	2.777.005 €	1,1%	
Assistance technique			15.902.428 €	6,5%	-
<b>Total</b>			<b>243.079.964 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>373.969.176 €</b>

Source : POCTEFA 2021-2027.

Les évaluations qui seront réalisées pendant la durée du Programme viseront principalement à déterminer si les actions soutenues permettent d'obtenir les résultats escomptés (approche axée sur les résultats), conformément aux lignes directrices de la Commission européenne.

Les grandes lignes suivantes représentent la manière dont le Programme, au niveau des priorités, entend agir pour répondre aux défis du territoire transfrontalier, et serviront de guide dans les 8 processus d'évaluation prévus dans le présent Plan d'évaluation.

La logique d'intervention a été synthétisée à partir des textes intégrés dans la version du Programme approuvée par la Commission européenne le 23 novembre 2022 et disponible sur le site web du POCTEFA<sup>16</sup>.

Les **réalisations** correspondent aux actions incluses dans le Programme en tant que développement de chacun des objectifs spécifiques sélectionnés, les **résultats** sont dérivés des besoins d'investissement identifiés au sein de chaque priorité, et les **impacts** correspondent aux progrès réels et effectifs réalisés pour relever les défis identifiés et définis dans le Programme.

---

<sup>16</sup> [https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2023/04/20220927\\_Programa-POCTEFA\\_2021-2027-1.pdf](https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2023/04/20220927_Programa-POCTEFA_2021-2027-1.pdf)

Figure 6. Logique de l'intervention liée à la priorité 1 du POCTEFA 2021-2027.

**P1. Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation, moteur de la transformation numérique et de la croissance durable.**  
**OPI. Une Europe plus intelligente et plus compétitive**

	Réalisations	Résultats	Impacts
(i) Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions contribuant à la création et à la consolidation de réseaux, d'associations et de clusters transfrontaliers qui rassemblent des capacités de recherche dispersées sur l'ensemble du territoire.</li> <li>- Actions visant à promouvoir la création d'activités de recherche et d'innovation dans le cadre des RIS3.</li> <li>- Actions qui construisent et renforcent les chaînes de valeur à l'échelle transfrontalière</li> <li>- Initiatives visant à accroître la capacité des PME et des micro-entreprises</li> <li>- Initiatives visant à soutenir les projets de collaboration transfrontalière entre les centres de recherche, les entreprises, les organismes publics et les <i>start-up</i>.</li> <li>- Actions facilitant la mobilité des chercheurs</li> <li>- Actions de recherche et d'innovation pour le développement de systèmes de production et de distribution d'énergies renouvelables.</li> <li>- Initiatives en matière de recherche et d'application de la RDI dans le domaine de l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la création de pôles d'excellence scientifique et/ou technologique transfrontaliers liés aux besoins des acteurs locaux.</li> <li>- Capacité accrue à générer des activités de recherche et d'innovation et à favoriser la création d'emplois.</li> <li>- Renforcement des chaînes de valeur au niveau transfrontalier en tirant parti de l'existence de secteurs communs de moyenne et haute technologie et des complémentarités dans les capacités de RDI.</li> <li>- Efficacité accrue de la politique d'innovation et le transfert des résultats vers le marché, y compris les innovations technologiques, sociales et environnementales.</li> <li>- Renforcement de la composante de durabilité dans les activités de R&amp;D&amp;I et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'effort d'innovation, sur la base de stratégies communes de spécialisation intelligente axées sur les problèmes du territoire.</li> <li>- Participation accrue des entreprises à l'effort de RDI et la diffusion de l'innovation sur le territoire.</li> </ul>
(ii) Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions pour soutenir la transformation numérique des PME</li> <li>- Actions visant à encourager la création de contenus accessibles sur l'internet tout au long de la chaîne de valeur du patrimoine et de la culture pour le secteur du tourisme.</li> <li>- Initiatives conjointes pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'administration en ligne</li> <li>- Initiatives transfrontalières qui contribuent à accroître les compétences numériques des individus et des organisations.</li> <li>- Actions visant à réduire la fracture numérique et à renforcer les infrastructures et services de connectivité numérique de petite taille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la mise en œuvre de services numériques transfrontaliers et à la promotion de l'e-inclusion, ainsi qu'à l'intégration des technologies numériques dans l'industrie, au développement de l'industrie 4.0 et à l'utilisation du commerce électronique par les PME.</li> <li>- Renforcement des petites infrastructures pour assurer une connectivité numérique complète dans toutes les zones du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimuler la numérisation des administrations et des entreprises</li> </ul>
(iii) Croissance durable des PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives transfrontalières visant à accroître la compétitivité des entreprises.</li> <li>- Initiatives conjointes pour le renforcement des institutions et le développement de nouveaux services mutualisés pour soutenir le développement des entreprises et la création d'emplois.</li> <li>- Actions visant à fournir des conseils et un soutien aux entreprises pour leur permettre d'accéder aux marchés transfrontaliers,</li> <li>- Actions visant à renforcer les structures et services de soutien aux entreprises, tels que les pépinières d'entreprises, les incubateurs, les accélérateurs, etc.</li> <li>- Actions visant à renforcer et à dynamiser les échanges transfrontaliers, les rencontres et les forums entre les PME et les professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'internationalisation et de la compétitivité des entreprises du territoire, grâce au renforcement des institutions et au développement de nouveaux services mutualisés pour soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'économie de proximité, sur la base de critères de durabilité environnementale, économique et sociale.</li> </ul>

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

Figure 7. Logique de l'intervention liée à la priorité 2 du POCTEFA 2021-2027.

**P2 Protéger et consolider les valeurs écologiques de la zone transfrontalière  
OP2. Une Europe plus verte et à faible émission de carbone**

	Réalizations	Résultats	Impacts
(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de systèmes transfrontaliers de surveillance et d'alerte précoce et d'outils de prévention et de gestion des risques.</li> <li>- Mise en commun et développement des connaissances, des infrastructures et des ressources consacrées à la prévention, à la détection précoce, à la surveillance et à la gestion des risques.</li> <li>- Actions transfrontalières pour la récupération et la régénération des territoires touchés par des catastrophes naturelles.</li> <li>- Actions transfrontalières de gestion des risques de catastrophes naturelles associées aux bassins fluviaux.</li> <li>- Actions des programmes de mesures des plans de gestion des risques d'inondation des bassins hydrographiques partagés.</li> <li>- Actions de formation visant à renforcer les compétences et à échanger des expériences en matière de prévention, de détection, de surveillance et de gestion des risques.</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans d'action pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</li> <li>- Actions transfrontalières favorisant le développement de solutions basées sur la nature, les sols et les infrastructures vertes.</li> <li>- Actions transfrontalières de formation, de renforcement des capacités et actions de sensibilisation au changement climatique.</li> <li>- Études et activités préparatoires en vue de changements futurs, de nouveaux besoins et de nouvelles possibilités découlant du changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, adaptation et alerte précoce aux risques de catastrophes, mise en commun des connaissances, des infrastructures et des ressources, ainsi que des actions de réhabilitation des zones touchées.</li> <li>- Consolider l'échange de données et d'informations sur les risques, élaborer des plans communs et mettre en œuvre des politiques communes de gestion des risques.</li> <li>- Sensibiliser les citoyens, les communautés locales et le monde des affaires à la détection, à la prévention et à la gestion des risques.</li> <li>- Promotion de la gestion du territoire par le biais d'activités primaires durables afin de réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique.</li> <li>- Développement de stratégies et renforcement de la capacité d'adaptation et d'atténuation des opérateurs territoriaux au changement climatique et contribution au processus de décarbonisation de l'économie.</li> <li>- Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire transfrontalier sur le changement climatique et les risques associés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la prévention et la gestion des risques de catastrophes dans une perspective de coopération transfrontalière.</li> <li>- Prévention et atténuation des conséquences du changement climatique sur le territoire et aide à l'adaptation à ses effets.</li> </ul>
(v) Accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions pour le développement de nouvelles technologies écologiques et durables pour le traitement, la récupération et la réutilisation des eaux usées en milieu urbain.</li> <li>- Actions visant à développer des activités économiques durables et créatrices d'emplois dans le cadre de l'économie bleue.</li> <li>- Actions consistant à mettre en place un système de gouvernance partagée des bassins transfrontaliers.</li> <li>- Actions visant à atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau et des zones protégées frontalières ou transfrontalières.</li> <li>- Actions visant à améliorer les connaissances et à atténuer les effets du changement climatique sur les ressources en eau.</li> <li>- Actions pour le développement d'outils pour l'utilisation durable et une meilleure planification et gestion conjointe des ressources en eau.</li> <li>- Actions visant à minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement liés aux polluants présents dans les ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la gestion transfrontalière des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la gestion transfrontalière des ressources en eau.</li> </ul>

	Réalizations	Résultats	Impacts
(vi) Économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à des activités conjointes visant à améliorer la durabilité, la réutilisation, l'amélioration, la réparation et la traçabilité des produits, etc.</li> <li>- Actions de formation, de conseil et de transfert de connaissances sur l'économie circulaire au niveau des entreprises ainsi que la promotion des emplois verts, en particulier à destination des PME.</li> <li>- Coordination des stratégies régionales d'économie circulaire.</li> <li>- Circularité des processus industriels transfrontaliers.</li> <li>- Initiatives transfrontalières qui génèrent des opportunités et de nouvelles activités économiques de l'économie circulaire dans le secteur primaire, y compris la foresterie.</li> <li>- Systèmes communs de collecte et de gestion des déchets urbains, agricoles, industriels et marins, y compris les macrodéchets et les biodéchets.</li> <li>- Échange de pratiques et de connaissances sur le développement de techniques de sensibilisation et d'éducation à l'économie circulaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'industrie pour que l'énergie verte produite puisse être utilisée dans plusieurs secteurs et soutenir ces secteurs dans le processus de transition énergétique.</li> <li>- Promotion de l'économie circulaire et développement de la gestion et du traitement conjoints des déchets, et renforcement de la durabilité et de la circularité de toutes les activités économiques.</li> <li>- Exploiter les conditions du territoire dans la mise en œuvre du Pacte vert européen, en particulier ses ressources naturelles et son grand potentiel agroalimentaire et marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'économie circulaire et neutre en carbone et contribuer au Pacte vert européen</li> </ul>
(vii) Protection et conservation de la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions pour l'harmonisation des stratégies d'infrastructure verte et la connexion fonctionnelle de leurs corridors écologiques respectifs.</li> <li>- Améliorer les connaissances et développer des outils pour la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel terrestre, aquatique et maritime à l'échelle transfrontalière.</li> <li>- Coopération en matière de gestion, de conservation et de rétablissement des habitats et des espèces, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans et d'études, l'harmonisation de stratégies communes.</li> <li>- Réseaux transfrontaliers collaboratifs de gestionnaires de l'environnement et d'autres parties prenantes, favorisant une meilleure gouvernance commune.</li> <li>- Coopération transfrontalière en faveur du Réseau transeuropéen des espaces naturels.</li> <li>- Actions conjointes visant à améliorer les connaissances et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la fragmentation des habitats.</li> <li>- Actions visant à promouvoir la multifonctionnalité des écosystèmes naturels en tant que régulateurs des processus biologiques et géologiques et le développement de solutions fondées sur la nature.</li> <li>- Actions conjointes de sensibilisation à l'environnement, d'éducation, de formation et de renforcement des capacités à différents niveaux, qui contribuent à la conservation de la biodiversité.</li> <li>- Actions pour l'échange et l'harmonisation des systèmes d'information sur l'environnement et la conception de programmes communs de volontariat pour l'environnement.</li> <li>- Actions visant à préserver les sols en tant que réservoirs de biodiversité et à restaurer les zones où la biodiversité est dégradée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la coopération dans la gestion des zones protégées, des habitats et des espèces, et l'étendre à l'ensemble de la zone transfrontalière, dans une perspective de durabilité et de sécurité.</li> <li>- Élimination de la fragmentation et de la détérioration des habitats, amélioration des connaissances sur le phénomène et développement d'infrastructures vertes et bleues.</li> <li>- Développement de programmes transfrontaliers de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et création de réseaux de valorisation du patrimoine naturel.</li> <li>- Conservation de la biodiversité et de la santé des sols.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles grâce à des approches de gestion communes.</li> </ul>

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

Figure 8. Logique de l'intervention liée à la priorité 3 du POCTEFA 2021-2027.

**P3 Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans l'espace transfrontalier**  
**OP4. Une Europe plus sociale et plus inclusive**

	Réalisations	Résultats	Impacts
(i) Inclusion dans le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions visant à promouvoir une coordination et une information adéquates entre les services de l'emploi, les entreprises et les systèmes de formation.</li> <li>- Initiatives transfrontalières pour le recyclage et l'amélioration des compétences des travailleurs et le remplacement des générations.</li> <li>- Initiatives transfrontalières de formation pour l'accès au marché du travail.</li> <li>- Échange de bonnes pratiques et mise en réseau pour réduire les effets négatifs de la saisonnalité et de la temporalité sur le marché du travail.</li> <li>- Initiatives transfrontalières visant à résoudre les problèmes spécifiques de certains groupes de travailleurs vulnérables.</li> <li>- Actions visant à promouvoir l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat et à explorer de nouveaux modèles d'insertion sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes et les NEET.</li> <li>- Mise en réseau des principaux acteurs transfrontaliers dans le domaine de l'emploi.</li> <li>- Initiatives qui contribuent à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et de la formation au sein de la zone de coopération, en particulier en ce qui concerne les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la transparence et du fonctionnement des marchés du travail et soutien à la mobilité transfrontalière des travailleurs.</li> <li>- Mise en œuvre d'une approche commune du marché du travail, amélioration de l'information sur le marché du travail et création d'une offre et d'une demande de travail partagées par les services publics de l'emploi.</li> <li>- Promotion de la reconnaissance des compétences et l'équivalence des qualifications dans tous les domaines, en facilitant les procédures d'accréditation.</li> <li>- Amélioration de la mobilité des jeunes en matière d'emploi et de formation sur le territoire transfrontalier et consolidation des réseaux de collaboration transfrontaliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des marchés du travail transfrontaliers et amélioration de la qualité de l'emploi dans le territoire transfrontalier.</li> </ul>
(ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions visant à promouvoir la reconnaissance des compétences et l'équivalence des qualifications ou à faciliter les procédures de reconnaissance des qualifications.</li> <li>- Actions visant à promouvoir les partenariats entre les organismes de formation afin de favoriser l'harmonisation des actions de formation.</li> <li>- Actions de coordination entre les services de l'emploi, les entreprises et les systèmes de formation, afin d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail.</li> <li>- Actions visant à promouvoir la mobilité entre les professionnels et les autres acteurs du domaine de la formation.</li> <li>- Actions transfrontalières visant à promouvoir l'apprentissage des langues, y compris les langues régionales, en tant que facteur de promotion de l'emploi transfrontalier.</li> <li>- Développement d'offres transfrontalières de formation professionnelle (duale).</li> <li>- Actions transfrontalières pour une meilleure coordination des parcours de formation de part et d'autre des frontières.</li> <li>- Actions de stimulation pour l'intégration des NEET.</li> <li>- Initiatives visant à lutter contre la discrimination dans l'accès à l'éducation et à la formation et dispositifs d'apprentissage pour les groupes particulièrement vulnérables.</li> <li>- Initiatives d'échange de bonnes pratiques pour prévenir le décrochage scolaire.</li> <li>- Initiatives en matière d'éducation, notamment en facilitant l'admission des élèves frontaliers dans les écoles du territoire transfrontalier et la coopération entre les écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de synergies entre les systèmes de formation et les organisations professionnelles pour mettre en œuvre des stratégies ou des instruments au niveau transfrontalier qui adaptent l'offre de formation aux besoins du marché du travail transfrontalier.</li> <li>- S'appuyer sur les capacités et les expériences en matière d'enseignement à distance afin de rapprocher l'enseignement supérieur et la formation professionnelle des zones rurales et de montagne.</li> <li>- Développement de la formation dans les secteurs socio-sanitaires et échanges de bonnes pratiques et d'actions de valorisation des métiers socio-sanitaires.</li> <li>- Promotion des initiatives locales de l'économie sociale et solidaire, de la nouvelle économie et de la « <i>silver economy</i> » dans une perspective de création d'emplois.</li> <li>- Développement du multilinguisme et soutien à l'apprentissage des langues du territoire, en tant que patrimoine culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la formation dans la zone transfrontalière.</li> </ul>

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

Figure 9. Logique de l'intervention liée à la priorité 4 du POCTEFA 2021-2027.

**P4 Construire un espace transfrontalier inclusif et socialement plus intégré**  
**OP4. Une Europe plus sociale et plus inclusive**

	Réalisations	Résultats	Impacts
(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions visant à améliorer les conditions d'accès de la population du territoire transfrontalier, principalement les groupes les plus vulnérables dans les zones rurales isolées, aux services et prestations publiques sociales, culturelles et récréatives.</li> <li>- Actions transfrontalières favorisant les stratégies territoriales de prévention et de prise en compte des situations à risque.</li> <li>- Projets transfrontaliers d'intégration sociale ciblant les segments vulnérables de la population.</li> <li>- Actions d'échange entre services ou entités traitant de ces problèmes sociaux de part et d'autre de la frontière.</li> <li>- Actions d'étude, d'observation et d'analyse des mouvements, ainsi que des programmes d'intégration.</li> <li>- Initiatives transfrontalières pour lutter contre le dépeuplement et le vieillissement de la population résidente.</li> <li>- Actions transfrontalières dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des solutions d'innovation sociale pour les groupes vulnérables.</li> <li>- Actions de préparation des services transfrontaliers pour faire face et prévenir les situations découlant de crises sanitaires ou de pandémies dans les groupes vulnérables.</li> <li>- Actions d'échange d'informations sur la gestion, l'accès aux services et les prestations sociales dans le territoire transfrontalier et diffusion auprès des groupes cibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le dépeuplement et le vieillissement de la population résidente, en encourageant les jeunes générations à rester et à s'installer dans les zones rurales et de montagne.</li> <li>- Promotion du vieillissement actif et de la « <i>silver economy</i> », en particulier dans les zones rurales et de montagne, en favorisant la prévention de la perte d'autonomie et le développement de services permettant le maintien à domicile des personnes âgées.</li> <li>- Développement de programmes conjoints de prévention, de suivi et d'accompagnement des phénomènes d'exclusion et de risque social dans le contexte frontalier affectant les populations vulnérables.</li> <li>- Une attention particulière aux groupes à risque d'exclusion sociale, notamment les jeunes, dans le but de prévenir ces situations, d'assurer leur maintien dans le système éducatif et de favoriser leur intégration sur le marché du travail de part et d'autre de la frontière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Freiner le dépeuplement des zones rurales et montagneuses.</li> <li>- Réduction de la pauvreté et des situations de vulnérabilité sociale dans le cadre transfrontalier.</li> </ul>
(v) l'égalité d'accès aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, développement ou amélioration d'équipements sociaux et sanitaires transfrontaliers afin de réduire les inégalités d'accès pour la population.</li> <li>- Développement de stratégies communes pour l'utilisation partagée des infrastructures sociales et sanitaires transfrontalières.</li> <li>- Initiatives conjointes et échange de bonnes pratiques pour l'accompagnement et les soins à domicile, en particulier pour les personnes dépendantes et âgées.</li> <li>- Projets transfrontaliers sur la prévention et l'éducation à la santé, l'accessibilité, le vieillissement actif et la promotion d'habitudes et de comportements de vie sains.</li> <li>- Projets innovants pour le développement de solutions et de plateformes transfrontalières en matière de soins et d'assistance sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'initiatives en matière d'éducation à la santé, de prévention des maladies, d'accessibilité, de vieillissement actif et de promotion de modes de vie et de comportements sains.</li> <li>- Développement de stratégies pour l'utilisation partagée des infrastructures sociales, transfrontalières de santé et de soins primaires et la fourniture de services dans les zones difficiles d'accès.</li> <li>- Lancement d'un processus de réflexion transfrontalier sur l'innovation sociale.</li> </ul>	

\*\* Les impacts sont partagés pour les deux objectifs spécifiques (OP4 : iii et iv) qui constituent la Priorité 4.

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

**Figure 10. Logique de l'intervention liée à la priorité 5 du POCTEFA 2021-2027.**

**P5 Promouvoir le territoire transfrontalier en tant que destination touristique durable, développer la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses agents.  
OP4. Une Europe plus sociale et plus inclusive**

Réalisations	Résultats	Impacts
<p>(vi) Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives visant à renforcer et à promouvoir une offre touristique pour tous les publics et intérêts, basée sur des critères de durabilité environnementale, sociale et financière.</li> <li>- Activités qui contribuent à renforcer l'attrait touristique de la région des Pyrénées pour les visiteurs non spécialisés dans la montagne, en promouvant une image et une offre de destinations sûres et accessibles.</li> <li>- Actions conjointes pour promouvoir le tourisme dans la région (marketing territorial) par le biais de marques qui communiquent à l'échelle internationale.</li> <li>- Activités visant à diversifier et à désaisonnaliser le tourisme dans les zones côtières et montagneuses.</li> <li>- Actions transfrontalières de sécurité et de prévention pour le tourisme et les loisirs liés à la montagne.</li> <li>- Actions visant à renforcer la professionnalisation des acteurs du secteur touristique et à promouvoir des services de qualité.</li> <li>- Activités pour le développement d'offres publiques et privées de transport alternatif et durable dans les destinations touristiques.</li> <li>- Actions pour l'amélioration de l'inclusion sociale et la promotion de l'innovation sociale dans le secteur du tourisme de l'espace de coopération.</li> <li>- Activités visant à valoriser et à exploiter la culture locale, le patrimoine culturel commun et le patrimoine partagé.</li> <li>- Initiatives visant à promouvoir le rôle d'intégration et de cohésion sociale de la culture.</li> <li>- Actions de promotion et de visibilité des artistes, artisans, créateurs, événements et festivals sur le territoire transfrontalier.</li> <li>- Actions visant à la protection et à la gestion durable du potentiel des produits et services liés au patrimoine historique et culturel commun (<i>New European Bauhaus</i>).</li> <li>- Actions de soutien aux acteurs culturels du territoire, aux coproductions et à la distribution culturelle sur d'autres marchés.</li> <li>- Actions visant à soutenir, accompagner et professionnaliser les acteurs culturels afin de relever les nouveaux défis et opportunités du secteur.</li> <li>- Actions visant à améliorer l'accessibilité et la création de contenus accessibles tout au long de la chaîne de valeur du patrimoine et de la culture pour le secteur du tourisme.</li> <li>- Actions visant à améliorer la préparation des services touristiques et culturels transfrontaliers afin de prévenir et de faire face aux impacts économiques des crises sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'attractivité du territoire en tant que destination touristique durable et sûre.</li> <li>- Diversification de l'offre touristique, en tirant parti des ressources du territoire.</li> <li>- Promotion de la mise en place d'un espace de référence en matière de santé et de détente, notamment dans le cadre de la <i>silver economy</i> en plein essor.</li> <li>- Exploitation du rôle d'intégration et de cohésion sociale de la culture par la promotion des capacités culturelles du territoire transfrontalier.</li> <li>- Exploitation de la culture locale et le patrimoine commun, y compris le patrimoine immatériel tel que les langues locales.</li> <li>- Exploitation de manière durable et intégrée du potentiel des biens, produits et services liés au patrimoine historique, naturel et culturel commun.</li> <li>- Maintien et développement d'activités culturelles qui renforcent l'attractivité du territoire et les relations sociales transfrontalières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'articulation sociale et culturelle du territoire transfrontalier.</li> <li>- Valorisation et utilisation durable des ressources touristiques du territoire.</li> <li>- Développement de l'économie locale, sur la base de critères de durabilité environnementale, économique et sociale.</li> </ul>

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

**Figure 11. Logique de l'intervention liée à la priorité 6 du POCTEFA 2021-2027.**

**P6 Structuration territoriale, sociale et économique de l'espace transfrontalier**  
**OP5. Une Europe plus proche de ses citoyens**

	Réalisations	Résultats	Impacts
(ii) Dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré	- Actions et projets développés sur la base de stratégies multithématiques conçues de manière participative par les parties prenantes des territoires, dans le cadre d'une coopération renforcée sur des thèmes clés dans des zones fonctionnels.	- Les résultats attendus seront définis dans les stratégies territoriales intégrées correspondant aux 5 zones fonctionnelles définies (zone fonctionnelle centre, zone fonctionnelle territoire de montagne est, zone fonctionnelle littoral est, zone fonctionnelle espace catalan transfrontalier et zone fonctionnelle ouest).	- Les impacts spécifiques attendus seront définis dans les stratégies territoriales intégrées correspondant aux 5 zones fonctionnelles définies (zone fonctionnelle centre, zone fonctionnelle territoire de montagne est, zone fonctionnelle littoral est, zone fonctionnelle espace catalan transfrontalier et zone fonctionnelle ouest).

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

Figure 12. Logique de l'intervention liée à la priorité 7 du POCTEFA 2021-2027.

P7 Vers un espace transfrontalier plus intégré  
OS Interreg

	Réalisations	Résultats	Impacts
(i) Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'outils de collecte, de traitement et de diffusion de données et de statistiques sur le territoire.</li> <li>- Mise en place d'observatoires sectoriels transfrontaliers pour la collecte et l'analyse des données, qui renforcent la mise en réseau des producteurs de données.</li> <li>- Développement d'un portail de données ouvertes, soutenu par un système d'information géographique et équipé d'une visionneuse de cartes.</li> <li>- Actions contribuant à la consolidation des structures de coopération transfrontalière et des stratégies de coopération territoriale.</li> <li>- Actions de participation citoyenne à la coopération transfrontalière qui contribuent à accroître les capacités de coopération des parties prenantes.</li> <li>- Création de « guides de bonnes pratiques » qui rassemblent des systèmes et des procédures efficaces et durables pour l'échange d'expériences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'études, de réseaux et d'échanges de bonnes pratiques pour surmonter les obstacles à la coopération dans des domaines tels que la santé, l'action sociale, la mobilité, l'emploi, l'éducation formelle et informelle, la formation, le tourisme, la culture, les transports, la biodiversité, la gestion des risques, les ressources naturelles, etc.</li> <li>- Collecte et accès à des statistiques homogènes sur le territoire transfrontalier, sous différents formats, notamment par le biais d'outils cartographiques librement accessibles.</li> <li>- Soutien à la coopération et aux partenariats transfrontaliers émergents, en particulier dans les territoires actuellement moins développés.</li> <li>- Inclusion transversale de l'élément de participation et de proximité avec les citoyens dans tous les thèmes des autres objectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des structures de coopération et amélioration de la connaissance du territoire transfrontalier.</li> </ul>
(ii) Améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un Observatoire ou d'un Registre commun des barrières réglementaires et administratives.</li> <li>- Mécanismes contribuant à la définition et à l'établissement de critères de coordination entre les administrations publiques, les agences responsables et les autres institutions ayant un impact transfrontalier.</li> <li>- Projets, études ou protocoles contribuant à faciliter les échanges transfrontaliers et les relations économiques.</li> <li>- Améliorer la fourniture de services publics transfrontaliers grâce à des initiatives permettant l'interopérabilité des services publics.</li> <li>- Développement de stratégies et d'instruments de planification communs pour atténuer les obstacles transfrontaliers.</li> <li>- Actions visant à accroître les capacités techniques et opérationnelles des institutions et organismes chargés de la gestion de l'environnement et de la prévention des risques dans l'espace transfrontalier.</li> <li>- Initiatives et actions au niveau social et culturel qui contribuent à rapprocher les citoyens transfrontaliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'instruments pour l'identification et le suivi des barrières et des obstacles à l'activité économique et aux relations transfrontalières.</li> <li>- Promotion de l'établissement de protocoles communs pour la gestion transfrontalière des services d'intérêt mutuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élimination des obstacles juridiques et administratifs liés à la frontière.</li> <li>- Amélioration de l'efficacité de la fourniture de services publics transfrontaliers.</li> </ul>

Source : élaboration propre basée sur POCTEFA 2021-2027.

### 3.2.Stratégie de gestion de la qualité de l'évaluation

L'AG veillera à ce que les évaluations continuent d'être menées conformément aux **principes fondamentaux** de qualité appliqués au cours de la période 2014-2020 (respect des délais, compétence, responsabilité, indépendance, pluralité, respect des personnes et transparence), qui seront intégrés dans une **stratégie de gestion de la qualité** couvrant toutes les étapes du processus d'évaluation.

Cette stratégie de gestion de la qualité repose sur l'identification des **points clés** de chaque évaluation qui doivent faire l'objet d'un contrôle particulier et sur une série de considérations à prendre en compte afin d'**éviter les problèmes** susceptibles d'affecter la qualité du processus et des résultats obtenus.

Le tableau suivant énumère les principales questions pour lesquelles la gestion et l'assurance de la qualité sont déterminante :

**Tableau 8. Stratégie d'assurance de la qualité pour les évaluations POCTEFA 2021-2027**

Phase d'évaluation	Points de vigilance particulière	Considérations pour assurer la qualité de l'évaluation
Planification	Partage des responsabilités	Une répartition claire des responsabilités et des rôles dans le pilotage du plan d'évaluation et la conduite de chaque évaluation.
	Révision du plan d'évaluation	Des révisions périodiques de la pertinence du Plan d'évaluation qui pourraient conduire à des modifications.
	Expérience en matière d'évaluation	Expérience et formation du personnel interne chargé de la fonction d'évaluation (AG/SC).
	Opportunité et pertinence de chaque évaluation	Lancement d'évaluations dans un but précis. Des cahiers des charges bien conçus avec des indications claires et concises.
	Sélection d'offres solides	Application de critères permettant d'identifier les offres d'équipes d'évaluation externe présentant le meilleur rapport qualité technique/prix.
	Indépendance des équipes d'évaluation	Garantie d'indépendance fonctionnelle et d'absence de conflit d'intérêts et autonomie du processus d'évaluation par rapport au processus de gestion du Programme.
Mise en œuvre	Processus ouvert et transparent	Utilisation de plateformes en libre accès pour l'échange d'informations pertinentes entre les équipes d'évaluation externe et l'AG/SC.
	Engagement dans le suivi	Un dialogue et un retour d'information efficaces tout au long du processus d'évaluation (équipes d'évaluation externes, AG/SC, CdS et GdT POCTEFA). Bonne préparation des réunions avec le CdS en utilisant des formats appropriés qui permettent une discussion ouverte et fructueuse.
	Sources d'information valables et données et techniques d'analyse fiables	Examen approfondi des sources d'information, de la qualité des données et de l'application de techniques analytiques appropriées dès le début du processus d'évaluation.
	Principe de partenariat	Connaissance et contrôle de la participation des personnes jouant un rôle important dans la mise en œuvre du Programme (principe de partenariat). Garantie de la pluralité des points de vue et respect de l'anonymat quant à l'origine des opinions, sauf en cas de consentement explicite des personnes concernées.
	Conclusions et recommandations impartiales	Confiance dans l'impartialité des conclusions et des recommandations, qui ne font pas preuve de partialité. L'impartialité implique d'agir sans parti pris pour ou contre le sujet évalué et de porter des jugements fiables et valides.
	Rapport clair avec un résumé	Des rapports d'évaluation clairs, concis et traçables et des

Phase d'évaluation	Points de vigilance particulière	Considérations pour assurer la qualité de l'évaluation
	exécutif	résumés exécutifs des analyses, des conclusions et des recommandations.
Communication et diffusion	Portée de la communication et de la diffusion	Prise en compte des différents groupes cibles. Pédagogie des initiatives d'évaluation, dans le but de développer une culture de l'évaluation.

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation du POCTEFA 2021-2027) sur la base du document « Plan d'évaluation. Note d'information. Version 1. Janvier 2022 » préparé par INTERACT et le plan d'évaluation POCTEFA 2014-2020.

L'AG s'engage également à participer à des **réseaux nationaux et/ou européens visant à définir et échanger les bonnes pratiques d'évaluation** et à **mettre en œuvre les recommandations** élaborées au niveau européen et par les autorités nationales du Programme en matière d'évaluation au cours de la période de mise en œuvre, qui seront intégrées dans la stratégie initiale de gestion de la qualité définie dans le présent Plan d'évaluation.

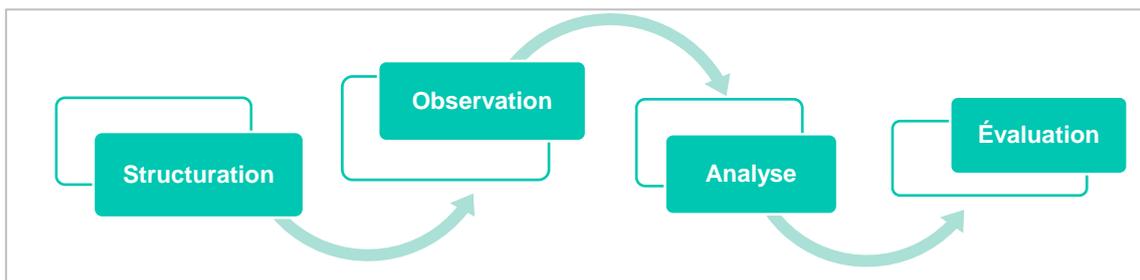
### 3.3.Aspects généraux de la mise en œuvre des évaluations

L'élaboration du plan d'évaluation du POCTEFA 2021-2027 est conçue comme un **outil d'aide à la prise de décision** par les autorités du Programme, tant en ce qui concerne le suivi et le contrôle des performances du Programme pendant la période de mise en œuvre que pour préparer la période de programmation suivante.

Sans préjudice du fait que le cahier des charges de chaque évaluation (ou série d'évaluations) prévue dans le présent plan définira plus en détail les phases, les étapes et les tâches à accomplir par les équipes de consultants externes, voici une structure de base à prendre en compte dans la phase de **mise en œuvre de chaque évaluation**.

En particulier, les équipes d'évaluation externe doivent réaliser **quatre étapes clés : structuration, observation, analyse et évaluation**.

Figure 13. Étapes du processus de mise en œuvre de chaque évaluation



Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

L'objectif de chacune des quatre étapes est résumé ci-dessous.

### Structuration

- Elle a pour objet la **préparation** de toutes les tâches **du processus d'évaluation** et la sélection finale des procédures et des outils de collecte des informations et des techniques d'analyse qui seront utilisés pour répondre aux questions de l'évaluation, ainsi que l'établissement du calendrier de mise en œuvre de l'évaluation. Les résultats de cette étape seront validés par le GdT POCTEFA.

### Observation

- Elle a pour but d'**identifier et de collecter toutes les informations disponibles et pertinentes** pour l'évaluation. Il s'agit en particulier de réaliser la compilation documentaire et le travail de terrain convenus à l'étape précédente (entretiens, enquêtes, groupes de travail, etc.).

### Analyse

- Au cours de cette étape, les **techniques d'analyse** proposées par l'équipe d'évaluation doivent être **appliquées** pour analyser les informations recueillies au cours de l'étape d'observation précédente afin d'**obtenir des éléments** permettant de répondre aux questions d'évaluation définies dans le cadre de chaque processus d'évaluation.

### Évaluation

- Au cours de cette étape, l'équipe d'évaluation aura pour tâche de **répondre de manière motivée aux questions d'évaluation** sur la base des analyses évaluatives afin de parvenir à des **conclusions** et de proposer des **recommandations** sur la base de ces évaluations. Le GdT POCTEFA validera les résultats de cette étape et soumettra une proposition de plan d'action lié aux recommandations à présenter au CdS pour approbation. L'AG sera l'organe chargé de la mise en œuvre ultérieure du plan d'action et fera rapport au CdS sur les progrès accomplis et les résultats obtenus.

### 3.4. Fiches d'évaluation

Cette section présente les fiches descriptives pour chacune des évaluations prévues. Les huit fiches contiennent les champs d'information détaillés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9. Description du contenu des fiches d'évaluation**

Titre de l'évaluation et code d'identification	
<b>Objectif politique</b>	<i>Objectif(s) politique(s) auquel il est fait référence</i>
<b>Priorité</b>	<i>Priorité(s) à laquelle il est fait référence</i>
<b>Objectif spécifique</b>	<i>Objectif(s) spécifique(s) auquel il est fait référence</i>
<b>Approche de l'évaluation</b>	<i>Processus / Impact</i>
<b>Obligatoire/facultatif</b>	<i>Exigence légale / optionnelle <sup>17</sup></i>
<b>Objectif et justification</b>	<i>Objectif de l'évaluation et justification de son opportunité.</i>
<b>Critères d'évaluation</b>	<i>Comme l'indique l'article 35 du règlement Interreg : « l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence ou la valeur ajoutée de l'Union, afin d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères, tels que l'inclusion, la non-discrimination et la visibilité ».</i>
<b>Questions d'évaluation et dimensions d'analyse pour l'élaboration des réponses</b>	<i>Définition des questions d'évaluation et indication (non exhaustive) des dimensions et aspects à analyser pour pouvoir répondre aux questions d'évaluation posées.</i>
<b>Sources d'information et méthodes de collecte de données</b>	<i>Les dispositions à prendre pour s'assurer que les ensembles de données particuliers nécessaires aux évaluations sont disponibles ou collectés de manière adéquate.</i>
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<i>Interne / externe / mixte</i>
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	<i>Phase du plan d'évaluation à laquelle l'évaluation appartient : phase un (2023-2025) ou phase deux (2026-2029).</i>
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	<i>Durée totale en mois (dates de début et de fin)</i>
<b>Budget estimé (EUR)</b>	<i>Budget en fonction des méthodes choisies et de la durée du contrat.</i>

Source : élaboration propre (Plan d'évaluation POCTEFA 2021-2027).

**Tableau 10. Fiche descriptive de l'évaluation E1**

E1 Évaluation de la mise en œuvre du premier appel et préparation des indicateurs de la priorité 6 (OP5)	
<b>Objectif politique</b>	OP1, OP2, OP4 et OP5
<b>Priorité</b>	Priorités 1, 2, 3, 4 et 5
<b>Objectifs spécifiques</b>	P1 (OP1)

<sup>17</sup> Comme indiqué dans le règlement (UE) 2021/1059 (règlement Interreg) à l'article 35, paragraphe 1 : « L'État membre ou l'autorité de gestion réalise des évaluations des programmes au regard d'un ou de plusieurs des critères suivants : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union du Programme, dans le but d'en améliorer la qualité de conception et de mise en œuvre. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères pertinents, tels que le caractère inclusif, la non-discrimination et la visibilité, et couvrir plusieurs programmes », mais le contenu n'est pas spécifié, ce qui explique pourquoi les évaluations de ce plan d'évaluation sont considérées comme « facultatives », à l'exception de l'évaluation E8, qui répond à l'article 35, paragraphe 2 : « Outre les évaluations prévues au paragraphe 1, une évaluation de chaque Programme visant à en apprécier l'impact est réalisée au plus tard le 30 juin 2029 ».

## E1 Évaluation de la mise en œuvre du premier appel et préparation des indicateurs de la priorité 6 (OP5)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Recherche et innovation</li> <li>(ii) Digitalisation</li> <li>(iii) Croissance durable des PME</li> </ul> <p>P2 (OP2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes</li> <li>(v) Accès à l'eau</li> <li>(vi) Économie circulaire</li> <li>(vii) Protection et conservation de la nature</li> </ul> <p>P3 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Inclusion dans le marché du travail</li> <li>(ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation</li> </ul> <p>P4 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées</li> <li>(v) Égalité d'accès aux soins de santé</li> </ul> <p>P5 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(vi) Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable</li> </ul> <p>P6 (OP5)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ii) Dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré</li> </ul>				
<p><b>Approche de l'évaluation</b></p>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de promotion et de sélection des projets</b> dans le cadre du premier appel, ainsi que sur <b>l'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre</b> du Programme.</p> <p>Ce processus d'évaluation intègre également comme tâche l'identification et la préparation des indicateurs de la Priorité 6, qui seront développés sur la base d'appels à projets spécifiques pour chacun des 5 Zones fonctionnelles du Programme (ces appels seront lancés principalement au cours de l'année 2024).</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>				
<p><b>Réglementaire/ facultatif</b></p>	<p>Cette évaluation est <b>facultative</b>. Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.</p>				
<p><b>Objectif et justification</b></p>	<p>L'évaluation portera sur l'appréciation des procédures qui composent le processus d'appel, de sélection et de mise en œuvre des projets, ainsi que sur la capacité du premier appel à attirer des entités clés du territoire pour la formation de partenariats ayant la capacité et la solvabilité de développer des projets qui génèrent réellement des impacts dans l'espace transfrontalier.</p> <p>Il s'agit d'un appel important, avec un montant de soutien FEDER disponible de 95,4 millions d'euros (42% de l'allocation totale du Programme), couvrant 5 des 7 priorités du Programme (priorités 1, 2, 3, 4 et 5), qui fournira une vue d'ensemble des aspects clés de la mise en œuvre (positifs et négatifs) et devrait identifier les aspects d'amélioration qui peuvent être appliqués dans les appels suivants.</p>				
<p><b>Critères d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence.</li> <li>- Mise en œuvre.</li> </ul>				
<p><b>Questions d'évaluation et dimensions d'analyse pour l'élaboration des réponses</b></p>	<p><b>Pertinence</b></p> <table border="1" data-bbox="480 1854 1425 2000"> <thead> <tr> <th data-bbox="488 1865 874 1899">Questions</th> <th data-bbox="882 1865 1417 1899">Dimensions de l'analyse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="488 1910 874 2000">1) Dans quelle mesure les projets répondent-ils aux besoins du territoire ?</td> <td data-bbox="882 1910 1417 2000"> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Modifications des besoins du contexte.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Mise en œuvre</b></p>	Questions	Dimensions de l'analyse	1) Dans quelle mesure les projets répondent-ils aux besoins du territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Modifications des besoins du contexte.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>
Questions	Dimensions de l'analyse				
1) Dans quelle mesure les projets répondent-ils aux besoins du territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Modifications des besoins du contexte.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>				

E1 Évaluation de la mise en œuvre du premier appel et préparation des indicateurs de la priorité 6 (OP5)		
	Questions	Dimensions de l'analyse
	2) Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme au titre des priorités ciblées par le premier appel à projets (1, 2, 3, 4 et 5) est-elle mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets (alignement sur ceux prévus dans le Programme).</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul>
	3) Quels éléments des phases de promotion et de sélection pourraient améliorer la mise en œuvre des projets et la réalisation des objectifs de ces priorités ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Facteurs entravant la mise en œuvre des projets et la réalisation des objectifs prévus.</li> <li>▸ Satisfaction des chefs de file et des partenaires (partenaires du projet).</li> </ul>
	4) Dans quelle mesure les projets approuvés tiennent-ils compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'accessibilité à l'emploi.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir le développement durable.</li> </ul>
	5) Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il aux objectifs environnementaux et climatiques requis dans les annexes 4, 5 et 6 du GIS (intégration des aspects environnementaux/changement climatique et respect du principe DNSH) ? <sup>18</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Disponibilité et qualité de l'information environnementale.</li> <li>▸ Intégration efficace des aspects liés à l'environnement et au changement climatique et respect du principe DNSH (no significant harm).</li> </ul>
	6) Comment l'intervention du Programme au titre de la priorité 6-OP5 est-elle mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes de projets qui font partie des stratégies à mettre en œuvre dans les zones fonctionnelles.</li> <li>▸ Impacts attendus par domaine thématique.</li> </ul>
<b>Sources d'information et méthodes de collecte de données</b>	<p><u>Informations secondaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementations applicables (Europe et États membres).</li> <li>- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Guides et manuels de mise en œuvre des projets POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Données issues de l'application SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre).</li> </ul> <p><u>Informations principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>- Entretiens avec les entités qui pilotent le Programme et les acteurs institutionnels liés à chaque priorité.</li> <li>- Entretiens avec les promoteurs de projets (chefs de file) liés à chaque priorité.</li> <li>- Enquêtes auprès des partenaires du projet (membres des partenariats) pour chaque priorité.</li> <li>- Observations sur le terrain de projets sélectionnés.</li> </ul>	
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le SC fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section « Sources d'information et méthodologies de collecte de données ».</p>	

<sup>18</sup> [https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE\\_POCTEFA\\_21\\_27\\_BOE\\_11\\_julio\\_2022.pdf](https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE_POCTEFA_21_27_BOE_11_julio_2022.pdf)



<b>E1 Évaluation de la mise en œuvre du premier appel et préparation des indicateurs de la priorité 6 (OP5)</b>	
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Première phase (2023-2025).
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	9 mois (juillet 2024-mars 2025).
<b>Budget estimé (EUR)</b>	35.000 €

**Tableau 11. Fiche descriptive de l'évaluation E2**

E2 Évaluation de l'assistance technique et du système de gouvernance		
<b>Objectif politique</b>	Transversale (concerne l'ensemble du Programme).	
<b>Priorité</b>		
<b>Objectif spécifique</b>		
<b>Approche de l'évaluation</b>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre</b> du Programme en relation avec l'assistance technique et le système de gouvernance.</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>	
<b>Obligatoire/ facultatif</b>	Cette évaluation est <b>facultative</b> . Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.	
<b>Objectif et justification</b>	<p>L'objectif de l'évaluation sera d'analyser, d'apprécier et d'identifier les améliorations possibles des actions et des processus liés à l'assistance technique du Programme, qui, dans cette période de programmation, n'est pas considérée comme une priorité spécifique du Programme (article 27 du règlement Interreg), mais est financée par l'application d'un pourcentage fixe aux dépenses éligibles incluses dans chaque demande de paiement.</p> <p>En outre, ce processus d'évaluation comprendra une évaluation spécifique du rôle des comités territoriaux et de leurs coordinateurs territoriaux en tant qu'éléments de renforcement de la coopération entre les différentes zones et de promotion d'une culture de la coopération transfrontalière plus proche du citoyen.</p>	
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence et cohérence</li> <li>- Mise en œuvre</li> <li>- Efficacité</li> </ul>	
<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Pertinence et cohérence</b>	
	<b>Questions</b>	<b>Dimensions de l'analyse</b>
	1) Les actions prévues ont-elles été alignées sur les besoins d'assistance technique pour le développement du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies d'actions et liens avec les besoins identifiés.</li> <li>▸ Domaines d'opportunité ou d'amélioration des besoins non satisfaits.</li> <li>▸ Attribution de la responsabilité.</li> <li>▸ Ressources.</li> </ul>
	2) Les instruments du modèle de gouvernance garantissent-ils la représentativité de tous les acteurs clé et les partenaires du Programme et favorisent-ils une culture de la coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologie des acteurs impliqués.</li> <li>▸ Représentation et leadership dans le territoire.</li> <li>▸ Formation et motivation pour stimuler la culture de la coopération.</li> </ul>
	<b>Mise en œuvre</b>	
	<b>Questions</b>	<b>Dimensions de l'analyse</b>
3) Quel type d'actions ont été menées dans le cadre de l'assistance technique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier</li> <li>Couverture des besoins.</li> <li>▸ Instruments/outils développés.</li> </ul>	
4) Des mécanismes ont-ils été conçus et mis en place pour faciliter le développement du système de gouvernance ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Mécanismes de participation formalisés</li> <li>▸ Outils de participation connus et utilisés</li> </ul>	

E2 Évaluation de l'assistance technique et du système de gouvernance									
<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Efficacité</b>								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e0f2f1;">Questions</th> <th style="background-color: #e0f2f1;">Dimensions de l'analyse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5) Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>6) Dans quelle mesure et comment les résultats des processus participatifs du modèle de gouvernance ont-ils été intégrés dans le Programme ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Efficacité dans la prise de décision.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard du modèle de gouvernance.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>7) Dans quelle mesure et de quelle manière les Coordinateurs territoriaux et les comités territoriaux ont-ils contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> <li>▸ Valeur ajoutée des structures territoriales.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Questions	Dimensions de l'analyse	5) Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> </ul>	6) Dans quelle mesure et comment les résultats des processus participatifs du modèle de gouvernance ont-ils été intégrés dans le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Efficacité dans la prise de décision.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard du modèle de gouvernance.</li> </ul>	7) Dans quelle mesure et de quelle manière les Coordinateurs territoriaux et les comités territoriaux ont-ils contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> <li>▸ Valeur ajoutée des structures territoriales.</li> </ul>
	Questions	Dimensions de l'analyse							
	5) Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> </ul>							
6) Dans quelle mesure et comment les résultats des processus participatifs du modèle de gouvernance ont-ils été intégrés dans le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Efficacité dans la prise de décision.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard du modèle de gouvernance.</li> </ul>								
7) Dans quelle mesure et de quelle manière les Coordinateurs territoriaux et les comités territoriaux ont-ils contribué à faciliter la mise en œuvre du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/perturbé la mise en œuvre du Programme.</li> <li>▸ Satisfaction à l'égard des activités menées.</li> <li>▸ Valeur ajoutée des structures territoriales.</li> </ul>								
<b>Sources d'information et méthodes de collecte de données</b>	<p><u>Informations secondaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementations applicables (Europe et États membres).</li> <li>- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Documentation de suivi des actions d'assistance technique du POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027 concernant l'action des différentes structures du système de gouvernance (comités territoriaux, coordinateurs territoriaux, comité de programmation, comité de suivi, groupes de travail, etc.).</li> </ul> <p><u>Information primaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>- Entretiens avec des représentants des Comités territoriaux.</li> <li>- Entretiens avec les Coordinateurs territoriaux.</li> <li>- Enquêtes auprès des entités membres des partenariats des projets.</li> </ul>								
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le SC fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>								
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Première phase (2023-2025)								
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	6 mois (janvier 2025-juin 2025)								
<b>Budget estimé (EUR)</b>	20.000€								

**Tableau 12. Fiche descriptive de l'évaluation E3**

E3 Évaluation des actions de communication		
<b>Objectif politique</b>	Transversale (concerne l'ensemble du Programme)	
<b>Priorité</b>		
<b>Objectif spécifique</b>		
<b>Approche de l'évaluation</b>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre de la communication</b> du Programme et sur l'analyse de l'<b>impact</b> généré par les actions de communication.</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>	
<b>Obligatoire/facultatif</b>	Cette évaluation est <b>facultative</b> . Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.	
<b>Objectif et justification</b>	<p>L'objectif de cette évaluation est d'apprécier le développement effectif du Plan de communication et de visibilité et du Plan de capitalisation des résultats du POCTEFA 2021-2027. Elle vise également à connaître les progrès réalisés dans l'objectif défini comme principal de la communication pour la période 2021-2027, qui est celui de sensibiliser aux opportunités de financement offertes par l'UE à travers le Programme et de diffuser le rôle des politiques européennes et leur impact sur la société à travers les résultats des projets.</p> <p>L'évaluation couvrira également la mise en œuvre des plans de communication spécifiques à développer dans le cadre des stratégies territoriales intégrées à mettre en œuvre dans les 5 Zones fonctionnelles du Programme (OP5).</p>	
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence et cohérence</li> <li>- Mise en œuvre</li> <li>- Efficacité</li> <li>- Impact</li> </ul>	
<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Pertinence et cohérence</b>	
	Questions	Dimensions de l'analyse
	1) Les plans conçus contribuent-ils à la réalisation des objectifs de communication, de visibilité et de capitalisation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Articulation des plans : objectifs et mesures.</li> <li>▸ Intégration des principes d'égalité de genre et d'égalité de traitement.</li> </ul>
	2) Les plans de communication des Zones fonctionnelles contribuent-ils à la réalisation des objectifs de communication et de visibilité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Articulation des plans : objectifs et mesures.</li> <li>▸ Intégration des principes d'égalité de genre et d'égalité de traitement.</li> </ul>
	<b>Mise en œuvre</b>	
	Questions	Dimensions de l'analyse
	3) Quel est le degré de mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du Programme et du plan de capitalisation des résultats ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Degré d'avancement physique et financier dans la mise en œuvre des différentes mesures.</li> <li>▸ Couverture de la population.</li> </ul>
	4) Quel est le degré de mise en œuvre des plans de communication des zones fonctionnelles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Degré d'avancement physique et financier dans la mise en œuvre des différentes mesures.</li> <li>▸ Couverture de la population.</li> </ul>
	<b>Efficacité</b>	
	Questions	Dimensions de l'analyse
5) Dans quelle mesure les résultats prévus dans le Plan de communication et de visibilité du Programme et dans le plan de capitalisation des résultats sont-ils atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'atteinte des résultats des mesures de communication et de capitalisation prévues.</li> <li>▸ Facteurs perturbant/améliorant la réalisation des résultats escomptés.</li> </ul>	
6) Dans quelle mesure les résultats prévus par les plans de communication des zones	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'atteinte des résultats des mesures de communication prévues.</li> </ul>	

E3 Évaluation des actions de communication							
	<p>fonctionnelles sont-ils atteints ?</p> <p>► Facteurs perturbant/améliorant la réalisation des résultats escomptés.</p> <p><b>Impact</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e0f2f1;">Questions</th> <th style="background-color: #e0f2f1;">Dimensions de l'analyse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7) Les effets escomptés sur la population cible sont-ils atteints ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des politiques européennes.</li> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets du Programme.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>8) Les effets escomptés sur la population cible des zones fonctionnelles sont-ils atteints ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets des zones fonctionnelles.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Questions	Dimensions de l'analyse	7) Les effets escomptés sur la population cible sont-ils atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des politiques européennes.</li> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets du Programme.</li> </ul>	8) Les effets escomptés sur la population cible des zones fonctionnelles sont-ils atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets des zones fonctionnelles.</li> </ul>
Questions	Dimensions de l'analyse						
7) Les effets escomptés sur la population cible sont-ils atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des politiques européennes.</li> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets du Programme.</li> </ul>						
8) Les effets escomptés sur la population cible des zones fonctionnelles sont-ils atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Connaissance des possibilités de financement.</li> <li>► Connaissance des effets des zones fonctionnelles.</li> </ul>						
<b>Sources d'information et méthodes de collecte de données</b>	<p><u>Informations secondaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementations applicables (Europe et États membres).</li> <li>- Documentation de programmation relative à la stratégie de communication du POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Documentation de suivi sur les actions menées dans le cadre de la stratégie de communication POCTEFA 2021-2027.</li> </ul> <p><u>Information primaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>- Entretiens avec la personne désignée comme point focal pour la communication du POCTEFA 2021-2027, conformément à l'article 36.1 du règlement Interreg,</li> <li>- Enquêtes auprès des entités intégrant des partenariats des projets.</li> <li>- Enquête auprès des citoyens de la zone de coopération.</li> </ul>						
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>						
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Première phase (2023-2025)						
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	6 mois (janvier 2025-juin 2025)						
<b>Budget estimé (EUR)</b>	20.000€						

**Tableau 13. Fiche descriptive de l'évaluation E4**

E4 Évaluation de résultats à mi-parcours du Programme	
<b>Objectif politique</b>	OP1, OP2, OP4 et OP5
<b>Priorité</b>	Priorités 1, 2, 3, 4, 4, 5, 6 et 7
<b>Objectif spécifique</b>	<p>P1 (OP1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Recherche et innovation</li> <li>(ii) Digitalisation</li> <li>(iii) Croissance durable des PME</li> </ul> <p>P2 (OP2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes</li> <li>(v) Accès à l'eau</li> <li>(vi) Économie circulaire</li> <li>(vii) Protection et conservation de la nature</li> </ul> <p>P3 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Inclusion dans le marché du travail</li> </ul>

E4 Évaluation de résultats à mi-parcours du Programme									
	<p>(ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation</p> <p>P4 (OP4)</p> <p>(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées</p> <p>(v) Égalité d'accès aux soins de santé</p> <p>P5 (OP4)</p> <p>(vi) Renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable</p> <p>P6 (OP5)</p> <p>(ii) Dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré</p> <p>OS INTERREG</p> <p>(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques</p> <p>(ii) Améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative</p>								
<b>Approche de l'évaluation</b>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre</b> du Programme et sur l'analyse de l'<b>impact</b> généré par les projets entièrement mis en œuvre ou en cours.</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>								
<b>Réglementaire/facultatif</b>	<p>Cette évaluation est <b>facultative</b>. Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.</p>								
<b>Objectif et justification</b>	<p>Cette évaluation à mi-parcours vise à examiner, analyser et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des étapes prévues pour 2024 dans chacun des Objectifs spécifiques (OS)* programmés, en tenant compte des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme au cours de sa phase initiale.</p> <p>La révision tiendra compte de la situation socio-économique de l'espace de coopération, en accordant une attention particulière aux besoins territoriaux, et de toute évolution économique ou sociale négative significative.</p> <p>Si cela est jugé nécessaire à la suite de l'évaluation à mi-parcours du Programme, ou si de nouveaux défis sont identifiés, l'Autorité de gestion (AG) soumet au Comité de suivi (CdS) une proposition de reprogrammation.</p> <p>En outre, une analyse spécifique comprendra une évaluation de la contribution du Programme aux objectifs environnementaux et climatiques requis dans les annexes 4, 5 et 6 de la Déclaration Environnementale Stratégique (DES), ainsi qu'une évaluation de la disponibilité et de la qualité des informations dans ce domaine.</p> <p><i>Nota bene : Dans le cas de l'OS INTERREG, le premier appel est prévu pour la même année que l'évaluation à mi-parcours (2025), de sorte que l'évaluation à mi-parcours devrait refléter cette particularité.</i></p>								
<b>Critères d'évaluation</b>	<table border="0"> <tr> <td>- Pertinence et cohérence</td> <td>- Durabilité des résultats</td> </tr> <tr> <td>- Mise en œuvre</td> <td>- Transfert des résultats</td> </tr> <tr> <td>- Efficacité</td> <td>- Impact</td> </tr> <tr> <td>- Efficience</td> <td>- Valeur ajoutée communautaire</td> </tr> </table> <p><i>Nota bene : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable sera incluse dans chaque analyse de la mise en œuvre des OS.</i></p>	- Pertinence et cohérence	- Durabilité des résultats	- Mise en œuvre	- Transfert des résultats	- Efficacité	- Impact	- Efficience	- Valeur ajoutée communautaire
- Pertinence et cohérence	- Durabilité des résultats								
- Mise en œuvre	- Transfert des résultats								
- Efficacité	- Impact								
- Efficience	- Valeur ajoutée communautaire								

## E4 Évaluation de résultats à mi-parcours du Programme

Questions  
d'évaluation

## Pertinence et cohérence

Questions	Dimensions de l'analyse
1. Le Programme répond-il aux besoins existants dans la zone de coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Changements des besoins du territoire.</li> <li>▸ Priorités non satisfaites.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>

## Mise en œuvre

Questions	Dimensions de l'analyse
2. Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme est-elle mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets, par priorités.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul>
3) Dans quelle mesure les projets approuvés tiennent-ils compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'accessibilité à l'emploi.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir le développement durable.</li> </ul>
4) Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il aux objectifs environnementaux et climatiques requis dans les annexes 4, 5 et 6 du DES (intégration des aspects environnementaux/changement climatique et respect du principe DNSH) ? <sup>19</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Disponibilité et qualité de l'information environnementale.</li> <li>▸ Intégration efficace des aspects liés à l'environnement et au changement climatique et respect du principe DNSH (no significant harm).</li> </ul>

## Efficacité

Questions	Dimensions de l'analyse
5. Dans quelle mesure des progrès ont-ils été réalisés dans la réalisation des étapes prévues pour 2024 ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'atteinte des jalons 2024, par priorité et OS.</li> <li>▸ Principaux résultats obtenus et harmonisation avec les résultats attendus, par OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'atteinte des résultats escomptés.</li> </ul>

## Efficience

Questions	Dimensions de l'analyse
6. Quel est le niveau d'efficacité de l'exécution financière du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'efficacité financière (rapport entre les ressources utilisées et les réalisations et résultats obtenus), par priorité et OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'exécution financière.</li> </ul>

## Durabilité et transfert des résultats

Questions	Dimensions de l'analyse
7. Dans quelle mesure les résultats obtenus grâce au développement des projets financés sont-ils durables dans le temps ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Attentes concernant la durabilité des résultats, par priorité et OS.</li> <li>▸ Capacités, ressources et/ou engagements des porteurs de projets pour la poursuite des activités et</li> </ul>

<sup>19</sup> [https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE\\_POCTEFA\\_21\\_27\\_BOE\\_11\\_julio\\_2022.pdf](https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE_POCTEFA_21_27_BOE_11_julio_2022.pdf)

## E4 Évaluation de résultats à mi-parcours du Programme

		<p>le maintien des résultats, par priorité et OS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facteurs qui entravent/favorisent la durabilité des résultats.</li> </ul>
	8. Dans quelle mesure les résultats observés du Programme peuvent-ils être appliqués dans d'autres contextes sectoriels ou territoriaux ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de visibilité et de notoriété des résultats obtenus, par priorité et OS.</li> <li>Potentiel de transfert de résultats (effet levier).</li> <li>Facteurs qui gênent/favorisent le transfert des résultats.</li> </ul>
	<b>Impact</b>	
	<b>Questions</b>	<b>Dimensions de l'analyse</b>
	9. Dans quelle mesure le Programme parvient-il à générer les impacts attendus ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation du progrès sur la génération d'impact, par priorité et OS.</li> <li>Principaux changements prévus par les projets sur le territoire et les secteurs abordés, par priorité et OS.</li> <li>Facteurs qui entravent/favorisent la génération d'impacts.</li> <li>Effets inattendus, par priorité et OS.</li> </ul>
	10. Le Programme permet-il de réduire les asymétries territoriales et de réduire les obstacles liés à l'existence de la frontière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution sur la réduction d'obstacles grâce à l'action du Programme, par priorité et OS.</li> <li>Satisfaction des agents clés, par priorité et OS.</li> </ul>
	11. Dans quelle mesure et comment le programme contribue-t-il aux stratégies, plans ou programmes avec lesquels il est aligné ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progrès vers des synergies avec d'autres instruments de planification existants sur le territoire.</li> <li>Appréciation des complémentarités avec d'autres instruments de planification existant sur le territoire.</li> </ul>
	<b>Valeur ajoutée communautaire</b>	
	<b>Questions</b>	<b>Dimensions de l'analyse</b>
	12. Les résultats observés sont-ils obtenus grâce à la coopération transfrontalière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'impact de l'appui du Programme aux projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts, par priorité et OS.</li> <li>Évaluation de l'impact de la dimension transfrontalière des projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts, par priorité et OS.</li> </ul>
<b>Sources d'information et méthodes de collecte de données</b>	<p><u>Informations secondaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementations applicables (Europe et États membres).</li> <li>Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.</li> <li>Documentation de suivi POCTEFA 2021-2027.</li> <li>Guides et manuels de mise en œuvre du projet POCTEFA 2021-2027</li> <li>Données issues de l'application SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre).</li> <li>Informations statistiques officielles (INE, INSEE, Eurostat, instituts statistiques régionaux...).</li> </ul> <p><u>Information primaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>Entretiens avec les entités chargées de l'animation du Programme et les acteurs institutionnels liés à chaque priorité.</li> <li>Entretiens avec les porteurs de projets (chefs de file) liés à chaque priorité.</li> <li>Enquêtes auprès des entités participant dans des partenariats des projets pour chaque priorité.</li> <li>Observations sur le terrain de projets sélectionnés.</li> </ul>	
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>	
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Première phase (2023-2025)	



<b>E4 Évaluation de résultats à mi-parcours du Programme</b>	
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	12 mois (janvier 2025-décembre 2025)
<b>Budget estimé (EUR)</b>	50.000€

**Tableau 14. Fiche descriptive de l'évaluation E5**

E5 Évaluation de petits projets	
<b>Objectif politique</b>	OP1, OP2, OP4 et OP5
<b>Priorité</b>	Priorités 1, 2, 3, 4, 4, 5, 6 et 7
<b>Objectif spécifique</b>	<p>P1 (OP1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ii) Digitalisation</li> <li>(iii) Croissance durable des PME</li> </ul> <p>P2 (OP2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes</li> <li>(v) Accès à l'eau</li> <li>(vi) Économie circulaire</li> <li>(vii) Protection et conservation de la nature</li> </ul> <p>P3 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Inclusion dans le marché du travail</li> <li>(ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation</li> </ul> <p>P4 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées</li> <li>(v) Égalité d'accès aux soins de santé</li> </ul> <p>P5 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(vi) Renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable</li> </ul> <p>P6 (OP5)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ii) Dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré</li> </ul> <p>P7 (OS INTERREG)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques</li> <li>(ii) Améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative</li> </ul>
<b>Approche de l'évaluation</b>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre</b> des appels à petits projets et sur l'analyse de l'<b>impact</b> généré par les petits projets entièrement mis en œuvre ou en cours.</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>
<b>Obligatoire/facultatif</b>	Cette évaluation est <b>facultative</b> . Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.
<b>Objectif et justification</b>	<p>Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement INTERREG, le Programme soutiendra des projets d'un volume financier limité dans le but d'impliquer de nouveaux acteurs qui n'ont pas eu la capacité ou la possibilité, jusqu'à présent, de participer au POCTEFA. A cette fin, la modalité de gestion directe a été choisie (24.1 paragraphe a).</p> <p>Selon le texte du Programme, le travail d'évaluation comprendra une appréciation de l'utilité et de la valeur ajoutée de ces opérations, ainsi que des suggestions pour leur optimisation.</p> <p>En outre, le Programme précise que les petits projets seront pris en compte dans la stratégie de suivi et d'évaluation et contribueront aux indicateurs correspondants en fonction de l'objectif spécifique* dans lequel ils s'insèrent.</p> <p><i>* On ne sait pas exactement dans le cadre de combien d'OS indiqués comme possibles (ceux mentionnés dans le champ « Objectif spécifique » de cette fiche), les petits projets seront soutenus.</i></p>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre</li> <li>- Efficacité</li> <li>- Efficience</li> <li>- Utilité (impact)</li> <li>- Valeur ajoutée communautaire</li> </ul> <p><i>Nota bene : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable sera incluse dans chacune des analyses de mise en œuvre des petits projets mis en œuvre dans le cadre de chaque OS.</i></p>

## E5 Évaluation de petits projets

Questions  
d'évaluation**Mise en œuvre**

Questions	Dimensions de l'analyse
1. Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme est-elle mise en œuvre à travers des petits projets ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets, par priorités.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/difficile la sélection des petits projets</li> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/difficulté la réalisation de petits projets.</li> </ul>

**Efficacité**

Questions	Dimensions de l'analyse
2. Dans quelle mesure et de quelle manière les petits projets contribuent-ils à faciliter l'atteinte des résultats attendus par le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Contribution des petits projets aux indicateurs du Programme.</li> <li>▸ Contribution de petits projets pour attirer de nouveaux bénéficiaires au Programme.</li> <li>▸ Principaux résultats obtenus par les petits projets et alignement avec les résultats attendus par le Programme.</li> <li>▸ Satisfaction avec les petits projets.</li> </ul>

**Efficience**

Questions	Dimensions de l'analyse
3. Quel est le niveau d'efficacité dans l'exécution financière des petits projets ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'efficacité financière (rapport entre les ressources utilisées et les réalisations et résultats obtenus), par priorité.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'exécution financière.</li> </ul>

**Utilité (impact)**

Questions	Dimensions de l'analyse
4. Dans quelle mesure les petits projets contribuent-ils à générer les impacts attendus par le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de la génération d'impacts, par priorité.</li> <li>▸ Principaux changements générés par les petits projets sur le territoire et les secteurs abordés, par priorité.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent la génération d'impacts.</li> <li>▸ Effets inattendus, par priorité.</li> </ul>

**Valeur ajoutée communautaire**

Questions	Dimensions de l'analyse
5. Les résultats de petits projets ont-ils été obtenus grâce à la coopération transfrontalière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'impact de l'appui du Programme aux petits projets sur l'obtention de résultats et la génération d'impacts, par priorité.</li> <li>▸ Évaluation de l'impact de la dimension transfrontalière des petits projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts, par priorité.</li> </ul>

Sources  
d'information et  
méthodes de collecte  
de donnéesInformations secondaires

- Réglementations applicables (Europe et États membres).
- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.
- Documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027.
- Guides et manuels de mise en œuvre du projet POCTEFA 2021-2027
- Données issues de l'application SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre).
- Informations statistiques officielles (INE, INSEE, Eurostat, instituts statistiques régionaux...).

Information primaire

E5 Évaluation de petits projets	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>- Entretiens avec les entités chargées de l'animation du Programme.</li> <li>- Entretiens avec des entités/personnes promouvant les petits projets dans chaque OS où ils sont mis en œuvre.</li> <li>- Enquêtes auprès des entités/personnes promouvant les petits projets dans chaque OS où ils sont mis en œuvre.</li> <li>- Groupes de travail avec des personnes impliquées dans la mise en œuvre de petits projets.</li> <li>- Observations sur le terrain d'une sélection de petits projets.</li> </ul>
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Deuxième phase (2026-2029)
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	6 mois (juillet 2026-décembre 2026)
<b>Budget estimé (EUR)</b>	20.000€

Tableau 15. Fiche descriptive de l'évaluation E6

E6 Évaluation des opérations d'importance stratégique (OP5/ZF)									
Objectif politique	OP5								
Priorité	Priorité 6								
Objectif spécifique	P6 (OP5) (ii) dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré								
Approche de l'évaluation	Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre</b> des opérations d'importance stratégique (projets de la priorité 6-OP5) et sur l'analyse de l' <b>impact</b> que ces projets, entièrement mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre, génèrent. L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.								
Réglementaire/facultatif	Cette évaluation est <b>facultative</b> . Le règlement Interreg n'indique pas expressément qu'elle est obligatoire.								
Objectif et justification	Le Programme définit 5 opérations d'importance stratégique (OIS), qui sont identifiées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de développement territorial intégré prévues dans la priorité 6 et basées sur l'article 29 du RDC. Les stratégies territoriales intégrées à mettre en œuvre dans chaque OIS seront approuvées dans le cadre de la modalité de programmation directe et devraient inclure des processus de participation citoyenne afin d'élargir la portée de leurs actions. Il s'agit d'une nouvelle formule de mise en œuvre du POCTEFA pour cette période et elle nécessite une évaluation détaillée afin d'identifier les difficultés et de proposer des améliorations pour atteindre les objectifs prévus.								
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence</li> <li>- Mise en œuvre</li> <li>- Efficacité</li> <li>- Efficience</li> <li>- Impact</li> <li>- Valeur ajoutée communautaire</li> </ul> <p><i>Nota bene : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable sera incluse dans chacune des analyses des opérations d'importance stratégique.</i></p>								
Questions d'évaluation	<p><b>Pertinence</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Preguntas</th> <th>Dimensiones de análisis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Dans quelle mesure les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) répondent-elles aux besoins du territoire ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Alignement des OIS avec les besoins du context.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Mise en œuvre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Questions</th> <th>Dimensiones de l'analyse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2. Comment et dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) ?</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Preguntas	Dimensiones de análisis	1. Dans quelle mesure les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) répondent-elles aux besoins du territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Alignement des OIS avec les besoins du context.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>	Questions	Dimensiones de l'analyse	2. Comment et dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul>
Preguntas	Dimensiones de análisis								
1. Dans quelle mesure les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) répondent-elles aux besoins du territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Alignement des OIS avec les besoins du context.</li> <li>▸ Priorités non couvertes.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>								
Questions	Dimensiones de l'analyse								
2. Comment et dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre les Opérations d'Importance Stratégique (OIS) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul>								

**E6 Évaluation des opérations d'importance stratégique (OP5/ZF)**

- Éléments qui ont favorisé/difficile la sélection et la réalisation des OIE.

**Efficacité**

Questions	Dimensions de l'analyse
3. Dans quelle mesure et de quelle manière les Opérations d'Importance Stratégique contribuent-ils à faciliter l'atteinte des résultats attendus par le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Contribution des OIE aux indicateurs du Programme.</li> <li>▸ Principaux résultats obtenus par les OIE et alignement avec les résultats attendus par le Programme.</li> <li>▸ Satisfaction avec les OIE.</li> </ul>

**Efficiace**

Questions	Dimensions de l'analyse
4. Quel est le niveau d'efficacité dans l'exécution financière des Opérations d'Importance Stratégique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'efficacité financière (rapport entre les ressources utilisées et les réalisations et résultats obtenus).</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'exécution financière.</li> </ul>

**Impact**

Questions	Dimensions de l'analyse
5. Dans quelle mesure les Opérations d'Importance Stratégique contribuent-ils à générer les impacts attendus par le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de la génération d'impacts, par OIS.</li> <li>▸ Principaux changements générés par les petits projets sur le territoire et les secteurs abordés, par OIS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent la génération d'impacts.</li> <li>▸ Effets inattendus, OIS.</li> </ul>

**Valeur ajoutée communautaire**

Questions	Dimensions de l'analyse
6. Les résultats des Opérations d'Importance Stratégique ont-ils été obtenus grâce à la coopération transfrontalière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'impact de l'appui du Programme aux OIE sur l'obtention de résultats et la génération d'impacts.</li> <li>▸ Évaluation de l'impact de la dimension transfrontalière des OIS sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts.</li> </ul>

**Sources d'information et méthodes de collecte de données**Informations secondaires

- Réglementations applicables (Europe et États membres).
- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.
- La documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027 relative aux opérations d'importance stratégique du Programme (Priorité 6 - OP5-OS 5 ii).
- Informations statistiques officielles (INE, INSEE, Eurostat, instituts statistiques régionaux...).

Information primaire

- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.
- Entretiens avec des représentants des Comités territoriaux.
- Entretiens avec les Coordinateurs territoriaux.
- Entretiens avec les entités bénéficiaires des 5 zones fonctionnelles ayant les stratégies territoriales intégrées approuvées :
  - Entité bénéficiaire de la zone fonctionnelle Ouest (GECT Eurorégion Aquitaine Euskadi Navarre)
  - Entités bénéficiaires de la zone fonctionnelle Centre (GECT Pirineos-Pyrénées et Département de la Haute-Garonne)
  - Entités bénéficiant de la zone fonctionnelle du Centre Montagne Est (Comité territorial Est et Département de la Haute-Garonne)
  - Entités bénéficiaires de la zone fonctionnelle Centre espace transfrontalier catalan (Département des Pyrénées-Orientales, Generalitat de Catalunya et Diputació de Girona)

E6 Évaluation des opérations d'importance stratégique (OP5/ZF)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entités bénéficiaires de la zone fonctionnelle Littoral Est (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT)</li> <li>- Des groupes de travail composés de représentants des entités bénéficiaires des 5 zones fonctionnelles.</li> <li>- Enquêtes auprès des entités participant à des partenariats des projets soutenus dans le cadre des stratégies territoriales intégrées de chacune des 5 zones fonctionnelles.</li> </ul>
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Deuxième phase (2026-2029)
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	9 mois (janvier 2027-septembre 2027)
<b>Budget estimé (EUR)</b>	35.000€

**Tableau 16. Fiche descriptive de l'évaluation E7**

E7 Evaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)	
<b>Objectif politique</b>	-
<b>Priorité</b>	Priorité 7
<b>Objectif spécifique</b>	P7 (OS INTERREG)  (i) Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques  (ii) améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative
<b>Approche de l'évaluation</b>	Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre</b> des projets relevant de la priorité 7 (INTERREG SO) et sur l'analyse de l' <b>impact</b> généré par ces projets entièrement mis en œuvre ou en cours.  L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.
<b>Obligatoire/facultatif</b>	Cette évaluation est <b>facultative</b> . Le règlement Interreg n'indique pas explicitement qu'elle est obligatoire.
<b>Objectif et justification</b>	Dans les programmes Interreg, le FEDER peut soutenir l'objectif spécifique Interreg d'une « meilleure gouvernance de la coopération », à travers un ou plusieurs des types d'actions définis dans le règlement Interreg. Dans le cas du POCTEFA 2021-2027, les actions que le Programme soutiendra au titre de cet objectif spécifique se concentreront de préférence sur deux domaines clés : l'amélioration de l'information et de la connaissance du territoire transfrontalier et la consolidation des structures de coopération pour renforcer la capacité des institutions à gérer le territoire.  Pour chacun de ces domaines clés, des objectifs spécifiques ont été établis avec un potentiel très élevé pour générer des impacts positifs sur l'ensemble des citoyens de l'espace de coopération, c'est pourquoi il est très intéressant pour le Programme d'inclure une évaluation spécifique sur la mise en œuvre et les résultats/impacts de cette Priorité 7.
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre</li> <li>- Efficacité</li> <li>- Efficience</li> <li>- Impact</li> <li>- Valeur ajoutée communautaire</li> </ul> <p><i>Nota bene : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable sera incluse dans chacune des analyses des projets mis en œuvre dans le cadre de la Priorité 7.</i></p>

## E7 Evaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)

## Questions d'évaluation

## Mise en œuvre

Questions	Dimensions de l'analyse
1. Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme dans le cadre de l'amélioration de la capacité institutionnelle et de l'administration publique est-elle mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets (alignement sur ceux prévus dans le Programme).</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> <li>▸ Éléments qui ont favorisé/difficile la sélection et la réalisation des OIE.</li> </ul>

## Efficacité

Questions	Dimensions de l'analyse
2. Dans quelle mesure et de quelle manière les projets de la Priorité 7 contribuent-ils à consolider un espace transfrontalier plus intégré ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Contribution des projets aux indicateurs du Programme.</li> <li>▸ Principaux résultats obtenus par les projets et alignement avec les résultats attendus par le Programme.</li> <li>▸ Satisfaction avec les projets de la Priorité 7.</li> </ul>

## Efficience

Questions	Dimensions de l'analyse
3. Quel est le niveau d'efficacité dans l'exécution financière des projets soutenus dans le cadre de la Priorité 7 ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'efficacité financière (rapport entre les ressources utilisées et les réalisations et résultats obtenus).</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'exécution financière.</li> </ul>

## Impact

Questions	Dimensions de l'analyse
4. Dans quelle mesure les projets de la Priorité 7 contribuent-ils à générer les impacts attendus par le Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de la génération d'impacts.</li> <li>▸ Principaux changements générés par les projets de la Priorité 7 sur le territoire et les secteurs abordés.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent la génération d'impacts.</li> <li>▸ Effets inattendus.</li> </ul>

## Valeur ajoutée communautaire

Questions	Dimensions de l'analyse
5. Les résultats des projets de la Priorité 7 ont-ils été obtenus grâce à la coopération transfrontalière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'impact de l'appui du Programme aux projets sur l'obtention de résultats et la génération d'impacts.</li> <li>▸ Évaluation de l'impact de la dimension transfrontalière des projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts.</li> </ul>

## Sources d'information et méthodes de collecte de

Informations secondaires

E7 Evaluation de l'objectif INTERREG (ISO1)	
<b>données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementations applicables (Europe et États membres).</li> <li>- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027.</li> <li>- Guides et manuels de mise en œuvre du projet POCTEFA 2021-2027</li> <li>- Données issues de l'application SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre).</li> <li>- Informations statistiques officielles (INE, INSEE, Eurostat, instituts statistiques régionaux...).</li> </ul> <p><u>Information primaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.</li> <li>- Entretiens avec les entités chargées de l'animation du Programme.</li> <li>- Entretiens avec des porteurs de projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'OS Interreg.</li> <li>- Enquêtes auprès des porteurs de projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'OS Interreg.</li> <li>- Observations sur le terrain d'une sélection de projets mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre dans le cadre de l'OS Interreg.</li> </ul>
<b>Organisation du travail d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Deuxième phase (2026-2029)
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	6 mois (juillet 2027-décembre 2027)
<b>Budget estimé (EUR)</b>	20.000€

**Tableau 17. Fiche descriptive de l'évaluation E8**

E8 Évaluation finale de l'impact transversal du Programme	
<b>Objectif politique</b>	OP1, OP2, OP4 et OP5
<b>Priorité</b>	Priorités 1, 2, 3, 4, 4, 5, 6 et 7
<b>Objectif spécifique</b>	<p>P1 (OP1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Recherche et innovation</li> <li>(ii) Numérisation</li> <li>(iii) Croissance durable des PME</li> </ul> <p>P2 (OP2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes</li> <li>(v) Accès à l'eau</li> <li>(vi) Économie circulaire</li> <li>(vii) Protection et conservation de la nature</li> </ul> <p>P3 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Inclusion dans le marché du travail</li> <li>(ii) L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation</li> </ul> <p>P4 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(iii) Inclusion socio-économique par le biais d'actions intégrées</li> <li>(v) l'égalité d'accès aux soins de santé</li> </ul> <p>P5 (OP4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(vi) Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable</li> </ul> <p>P6 (OP5)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ii) dans les zones non urbaines, la promotion du développement local intégré</li> </ul> <p>P7 (OS INTERREG)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques</li> <li>(ii) améliorer l'efficacité de l'administration publique en promouvant la coopération juridique et administrative</li> </ul>
<b>Approche de l'évaluation</b>	<p>Cette évaluation se concentrera sur l'analyse du <b>processus de mise en œuvre du</b> Programme et sur l'analyse de l'<b>impact</b> généré par les projets entièrement mis en œuvre ou en cours.</p> <p>L'approche évaluative sera mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), complète, multidimensionnelle, participative et intégrera la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>
<b>Obligatoire/facultatif</b>	Cette évaluation est <b>obligatoire</b> , conformément à l'article 35.2 du règlement Interreg : "[...] une évaluation de chaque Programme est effectuée au plus tard le 30 juin 2029 afin d'en mesurer l'impact".
<b>Objectif et justification</b>	<p>Son objectif est d'examiner, d'analyser et d'apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2029 dans chacun des objectifs spécifiques (OS) programmés.</p> <p>La révision tiendra compte de la situation socio-économique de l'espace de coopération, en accordant une attention particulière aux besoins territoriaux, et de toute évolution économique ou sociale négative significative.</p> <p>En outre, l'évaluation de la contribution du Programme aux objectifs environnementaux et climatiques requis dans les annexes 4, 5 et 6 de la Déclaration environnementale stratégique (DES) fera l'objet d'une analyse spécifique.</p>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">- Pertinence et cohérence</li> <li style="width: 50%;">- Durabilité des résultats</li> <li style="width: 50%;">- Mise en œuvre</li> <li style="width: 50%;">- Transfert des résultats</li> <li style="width: 50%;">- Efficacité</li> <li style="width: 50%;">- Impact</li> <li style="width: 50%;">- Efficience</li> <li style="width: 50%;">- Valeur ajoutée communautaire</li> </ul> <p><i>Nota bene : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les</i></p>

## E8 Évaluation finale de l'impact transversal du Programme

*femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable sera incluse dans chaque analyse de la mise en œuvre des OS.*

## Questions d'évaluation

**Pertinence et cohérence**

Questions	Dimensions de l'analyse
1. Le Programme a répondu-il aux besoins existants dans la zone de coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Changements des besoins du territoire.</li> <li>▸ Priorités non satisfaites.</li> <li>▸ Validité du modèle relationnel.</li> </ul>

**Mise en œuvre**

Questions	Dimensions de l'analyse
2. Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme a été mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Typologies et thèmes des projets, par priorités.</li> <li>▸ Dimension financière, territoriale et partenariale.</li> <li>▸ Couverture territoriale.</li> <li>▸ Degré de progrès physique et financier.</li> <li>▸ Profil des entités bénéficiaires.</li> </ul>
3) Dans quelle mesure les projets approuvés tiennent-ils compte des principes horizontaux d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, d'accessibilité à l'emploi et de développement durable ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir l'accessibilité à l'emploi.</li> <li>▸ Actions visant à encourager et à promouvoir le développement durable.</li> </ul>
4) Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il aux objectifs environnementaux et climatiques requis dans les annexes 4, 5 et 6 du DES (intégration des aspects environnementaux/changement climatique et respect du principe DNSH) <sup>20</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Disponibilité et qualité de l'information environnementale.</li> <li>▸ Intégration efficace des aspects liés à l'environnement et au changement climatique et respect du principe DNSH (no significant harm).</li> </ul>

**Efficacité**

Questions	Dimensions de l'analyse
5. Dans quelle mesure les objectifs prévus pour 2029 ont-ils été atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'atteinte des objectifs 2029, par priorité et OS.</li> <li>▸ Principaux résultats obtenus et harmonisation avec les résultats attendus, par OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'atteinte des résultats escomptés.</li> </ul>

**Efficience**

Questions	Dimensions de l'analyse
6. Quel a été le niveau d'efficacité dans l'exécution financière du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Taux d'efficacité financière (rapport entre les ressources utilisées et les réalisations et résultats obtenus), par priorité et OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent l'exécution</li> </ul>

<sup>20</sup> [https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE\\_POCTEFA\\_21\\_27\\_BOE\\_11\\_julio\\_2022.pdf](https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2022/07/DAE_POCTEFA_21_27_BOE_11_julio_2022.pdf)

## E8 Évaluation finale de l'impact transversal du Programme

financière.

**Durabilité et transfert des résultats**

Questions	Dimensions de l'analyse
7. Dans quelle mesure les résultats obtenus grâce au développement des projets financés sont-ils durables dans le temps ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Attentes concernant la durabilité des résultats, par priorité et OS.</li> <li>▸ Capacités, ressources et/ou engagements des porteurs de projets pour la poursuite des activités et le maintien des résultats, par priorité et OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent la durabilité des résultats.</li> </ul>
8. Dans quelle mesure les résultats observés du Programme ont-ils été appliqués dans d'autres contextes sectoriels ou territoriaux ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Niveau de visibilité et de notoriété des résultats obtenus, par priorité et OS.</li> <li>▸ Potentiel de transfert de résultats (effet levier).</li> <li>▸ Facteurs qui gênent/favorisent le transfert des résultats.</li> </ul>

**Impact**

Questions	Dimensions de l'analyse
9. Dans quelle mesure le Programme a généré les impacts attendus ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de la génération d'impact, par priorité et OS.</li> <li>▸ Principaux changements générés par les projets sur le territoire et les secteurs abordés, par priorité et OS.</li> <li>▸ Facteurs qui entravent/favorisent la génération d'impacts.</li> <li>▸ Effets inattendus, par priorité et OS.</li> </ul>
10. Le Programme a permis-il de réduire les asymétries territoriales et de réduire les obstacles liés à l'existence de la frontière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Obstacles réduits grâce à l'action du Programme, par priorité et OS.</li> <li>▸ Satisfaction des agents clés, par priorité et OS.</li> </ul>
11. Dans quelle mesure et comment le programme a-t-il contribué aux stratégies, plans ou programmes avec lesquels il est aligné ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Synergies générées avec d'autres instruments de planification existants sur le territoire.</li> <li>▸ Appréciation des complémentarités avec d'autres instruments de planification existant sur le territoire.</li> </ul>

**Valeur ajoutée communautaire**

Questions	Dimensions de l'analyse
12. Les résultats observés ont-ils été obtenus grâce à la coopération transfrontalière ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Évaluation de l'impact de l'appui du Programme aux projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts, par priorité et OS.</li> <li>▸ Évaluation de l'impact de la dimension transfrontalière des projets sur l'atteinte des résultats et la génération d'impacts, par priorité et OS.</li> </ul>

**Sources d'information et méthodes de collecte de données**Informations secondaires

- Réglementations applicables (Europe et États membres).
- Documentation de programmation POCTEFA 2021-2027.
- Documentation de suivi du POCTEFA 2021-2027.
- Guides et manuels de mise en œuvre POCTEFA 2021-2027
- Données issues de l'application SIGEFA (Système de gestion Espagne-France-Andorre).
- Informations statistiques officielles (INE, INSEE, Eurostat, instituts statistiques régionaux...).

Information primaire

- Entretiens avec l'AG/SC du Programme.
- Entretiens avec les entités chargées de l'animation du Programme et les acteurs institutionnels liés à chaque priorité.

E8 Évaluation finale de l'impact transversal du Programme	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens avec les porteurs de projets (chefs de file) liés à chaque objectif stratégique.</li> <li>- Enquêtes auprès des entités participant à des partenariats des projets de chaque OS.</li> <li>- Observations sur le terrain de projets sélectionnés.</li> </ul>
<b>Organisation des travaux d'évaluation</b>	<p>Cette évaluation sera réalisée par des <b>équipes d'évaluation externes</b>.</p> <p>L'AG et le CS fourniront aux équipes d'évaluation externe les informations de suivi disponibles, pertinentes et opportunes. La collecte des informations sera complétée par les équipes d'évaluation externe comme indiqué dans la section "Sources d'information et méthodologies de collecte de données".</p>
<b>Phase du plan d'évaluation</b>	Deuxième phase (2026-2029)
<b>Calendrier : date de mise en œuvre</b>	6 mois (avril 2028-mars 2029)
<b>Budget estimé (EUR)</b>	50.000€

Consultoría estratégica.  
Desarrollamos **ideas**, gestionamos **proyectos**  
aportando **valor** e **impacto social**. Ponemos a  
las **personas** en el centro de decisión.



Américo Vespucio, 5 · Bloque 1 · Planta 2ª  
Módulo 10 · PCT Cartuja  
41092 · Sevilla  
[considera.es](http://considera.es)

